



## PREMIERE QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Faits nouveaux survenus  
dans d'autres organisations****Aperçu des faits nouveaux survenus  
dans d'autres organisations et organismes  
internationaux qui intéressent les travaux  
du groupe de travail***Table des matières*

	<i>Page</i>
Introduction .....	1
I. Rapports et études .....	1
A. Système des Nations Unies .....	1
1. Le Sommet du Millénaire: rapport du Secrétaire général .....	1
2. Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies intitulée «Sommet mondial pour le développement social et au-delà: le développement social pour tous à l'heure de la mondialisation» (Genève, 26-30 juin 2000): rapport concernant les effets de la mondialisation sur le développement social .....	2
3. PNUD: Rapport sur la pauvreté 2000 .....	3
4. PNUD: Rapport mondial sur le développement humain 2000 .....	3
5. Sous-commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme (Nations Unies): rapport préliminaire sur la mondialisation et ses effets sur la pleine jouissance de tous les droits de l'homme .....	4
6. CNUCED: Rapport sur le commerce et le développement, 2000 .....	5
7. CNUCED: Rapport sur l'investissement dans le monde, 2000 .....	6
8. CNUCED: Les pays les moins avancés rapport 2000 .....	6
B. Institutions de Bretton Woods .....	7
1. Banque mondiale: Rapport sur le développement dans le monde 2000/2001: combattre la pauvreté .....	7
2. Fonds monétaire international (FMI): Perspectives de l'économie mondiale .....	8

C.	Organisation mondiale du commerce (OMC).....	9
	Etude sur le commerce, la disparité des revenus et la pauvreté.....	9
D.	Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).....	10
1.	Etude de l'OCDE sur l'échange international et les normes fondamentales du travail...	10
2.	Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.....	10
E.	Union européenne (UE) .....	12
1.	Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne .....	12
2.	Commission européenne .....	12
F.	Banques régionales de développement.....	13
1.	Banque africaine de développement: rapport annuel 1999 .....	13
2.	Banque asiatique de développement: rapport annuel 1999 .....	13
3.	Banque interaméricaine de développement: rapport annuel 1999.....	14
G.	Système économique latino-américain (SELA) .....	14
	Etude sur la mondialisation, l'insertion et l'intégration .....	14
H.	Rapports conjoints.....	15
1.	Document conjoint: ONU/Banque mondiale/FMI/OCDE: «Un monde meilleur pour tous».....	15
2.	Banques régionales de développement/Banque mondiale/FMI: rapport sur la pauvreté dans le monde .....	16
II.	Conférences et réunions .....	16
A.	Système des Nations Unies .....	16
1.	Sommet du Millénaire.....	16
2.	Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au «Sommet mondial pour le développement social et au-delà: le développement social pour tous à l'heure de la mondialisation» (Genève, 26-30 juin 2000) .....	17
3.	Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les femmes en l'an 2000: égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI <sup>e</sup> siècle (New York, 5-9 juin 2000).....	19
4.	ECOSOC 2000: session de fond (juillet 2000) .....	19
5.	Pacte mondial (juillet 2000).....	20
B.	Forum ministériel mondial pour l'environnement (mai 2000).....	20
C.	Institutions de Bretton Woods.....	21
	Assemblée annuelle (septembre 2000).....	21
D.	Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).....	22
1.	Réunion du Conseil au niveau des ministres (juin 2000).....	22
2.	Forum 2000 de l'OCDE – Partenariats pour la nouvelle économie (juin 2000) .....	23
E.	Union européenne (UE) .....	24
	Réunions du Conseil européen (mars et juin 2000).....	24
F.	Sommet Afrique-Europe (avril 2000) .....	25
G.	Sommet UE-Etats-Unis (mai 2000) .....	25
H.	Sommet du G-8 (juillet 2000) .....	25
I.	Groupe des 77 (G-77): Sommet du Sud (avril 2000) .....	27
J.	Groupe des quinze (G-15): Dixième sommet (juin 2000).....	28

K.	Mouvement des pays non alignés: treizième Conférence ministérielle (avril 2000) ....	28
L.	Réunion des Présidents d'Amérique du Sud (août-septembre 2000).....	29
M.	Le Marché commun du Sud (MERCOSUR).....	30
	XVIII <sup>e</sup> Réunion du Conseil du MERCOSUR (juin 2000): La Charte des engagements sociaux de Buenos Aires.....	30
N.	La Communauté andine .....	30
	Douzième Conseil présidentiel andin (juin 2000).....	30
O.	Communauté de coordination du développement de l'Afrique australe (SADC).....	31
	Sommet du SADC (août 2000).....	31
P.	Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE).....	31
	1. Quatorzième Réunion des ministres du Travail de l'ANASE (mai 2000).....	31
	2. Réunion ministérielle (juillet 2000).....	31
Q.	Forum de coopération économique Asie-Pacifique (APEC) .....	32
	1. Réunion des ministres du Commerce (juin 2000).....	32
	2. Réunion des ministres des Finances (septembre 2000) .....	32
R.	Union interparlementaire .....	32
	Conférence des présidents des parlements nationaux (août-septembre 2000).....	32

## **Annexe**

Etude de l'OCDE sur le commerce international et les normes fondamentales du travail: Aperçu .....	35
---	----



## Introduction

1. A sa 277<sup>e</sup> session (mars 2000), le groupe de travail a demandé au Bureau de préparer une mise à jour des faits nouveaux survenus dans d'autres organisations et organismes internationaux, et qui intéressent ses travaux. Ce faisant, le Bureau a décidé d'élargir la portée du document, compte tenu de la décision du Conseil d'administration d'étendre le mandat du groupe de travail aux divers aspects de la dimension sociale de la mondialisation. Par conséquent, le présent document ne se limite pas à la dimension sociale du commerce international, mais il englobe d'autres problèmes mondiaux qui ont un impact important dans les domaines sociaux et connexes. Les faits concernant des problèmes tels que l'élimination de la pauvreté, l'allègement de la dette et la technologie de l'information et de la communication étaient en bonne place à l'ordre du jour international de cette année et ils sont dûment reflétés dans le document.
2. La mondialisation et ses divers aspects, en particulier sa dimension sociale, constituent à présent un thème récurrent sur la scène internationale. Compte tenu du volume des informations disponibles, la première partie de ce document regroupe les divers rapports et études publiés. La méthode présente l'avantage de mettre en lumière les diverses nuances d'opinion dans l'évaluation des conséquences de la mondialisation. La deuxième partie porte sur diverses conférences et réunions qui ont étudié le sujet, et elle reflète les positions politiques qui ont été adoptées.
3. Le présent document n'est pas exhaustif, et il a été préparé sur la base des informations disponibles sur le plan interne et des éléments que l'on peut trouver dans le domaine public (notamment sur les pages de l'Internet).

## I. Rapports et études

### A. Système des Nations Unies

#### 1. *Le Sommet du Millénaire: rapport du Secrétaire général*

4. Le Sommet du Millénaire<sup>1</sup>, qui s'est tenu à New York du 6 au 8 septembre 2000, a étudié le rapport du Secrétaire général intitulé *Nous, les peuples: le rôle des Nations Unies au XXI<sup>e</sup> siècle*<sup>2</sup>. Dans ce rapport, le Secrétaire général des Nations Unies tente d'identifier les principaux défis auxquels est confrontée la communauté internationale et il donne l'aperçu d'un plan d'action visant à les relever. De son point de vue, la mondialisation est une force extraordinairement puissante qui offre aux nations et aux peuples à la fois des opportunités et des défis qu'ils devront relever. Les bienfaits sont faciles à voir, mais ils «demeurent concentrés dans un petit nombre de pays, à l'intérieur desquels ils sont inégalement répartis». Bien que l'on dispose désormais «de réglementations facilitant l'expansion des marchés mondiaux», «un déséquilibre s'est instauré entre» le succès de ces réglementations «et l'attention accordée à des objectifs sociaux tout aussi importants en

<sup>1</sup> <http://www.un.org/millennium/index.html>

<sup>2</sup> <http://www.un.org/millennium/sg/report>

matière de réglementation du travail, d'environnement, de droits de l'homme ou de lutte contre la pauvreté». Il en résulte que la mondialisation souffre d'un retour de bâton. «Pour survivre et prospérer, l'économie mondiale doit reposer sur des valeurs partagées et des pratiques institutionnelles stables, et servir des objectifs sociaux plus ambitieux, plus égalitaires».

5. Parmi les nouvelles initiatives que le Secrétaire général a annoncées dans le rapport, il a évoqué la constitution d'un réseau de réflexion de haut niveau pour trouver des moyens originaux de résoudre le chômage des jeunes. Cette préoccupation est explicitement mentionnée dans *la Déclaration du Millénaire*. Ce groupe de haut niveau, qui sera convoqué conjointement par le Secrétaire général des Nations Unies, le Directeur général du BIT et le Président de la Banque mondiale et qui comprendra des dirigeants du secteur privé et de la société civile, mettra au point des initiatives de collaboration en matière d'emploi des jeunes, diffusera des informations sur les pratiques exemplaires et sur les leçons tirées des politiques et programmes passés et actuels concernant l'emploi des jeunes et formulera des recommandations en vue d'une action qui seront proposées aux dirigeants de la planète au cours de l'Assemblée générale de l'année prochaine. Une réunion d'information du secrétariat conjoint du Réseau pour l'emploi des jeunes a eu lieu au siège des Nations Unies, le 25 août 2000, avec la participation active du BIT et de la Banque mondiale. La première réunion du réseau est prévue pour la fin novembre.

**2. Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies intitulée «Sommet mondial pour le développement social et au-delà: le développement social pour tous à l'heure de la mondialisation» (Genève, 26-30 juin 2000): rapport concernant les effets de la mondialisation sur le développement social**

6. Comme l'avait demandé le Comité préparatoire de la session extraordinaire Copenhague + 5, le Secrétaire général des Nations Unies a soumis un rapport sur les «effets de la mondialisation sur le développement social» (document A/AC.253/25) à la deuxième session du comité en avril 2000. Il rappelle les aspects marquants de la mondialisation et dresse un bilan de son impact sur les principales catégories de pays et de groupes sociaux, en s'attachant particulièrement à en analyser les effets sur le développement social qui sont liés à l'évolution des échanges de la technologie et des finances, et il conclut par quelques recommandations visant à intégrer plus étroitement les objectifs économiques et sociaux dans le contexte d'une économie de marché mondiale. Il établit que «tout en offrant des conditions favorables à de nombreuses personnes, la mondialisation a aussi eu des effets perturbateurs pour d'importantes catégories de la société. [Ses] avantages sont inégalement répartis.» «Il est donc indispensable de mieux gérer «le processus de mondialisation, afin de réduire ses effets négatifs, de faire en sorte que chacun ait accès aux possibilités qu'il offre et que ses avantages soient plus largement répartis.» Le rapport souligne que, pour exercer une influence sur le marché, les objectifs du Sommet mondial (élimination de la pauvreté, promotion du plein emploi et intégration sociale) doivent être intégrés dans toutes les politiques économiques et autres politiques publiques. En deuxième lieu, il conviendrait d'accorder une attention particulière à l'impact des politiques sur l'aggravation ou l'atténuation de la pauvreté. En troisième lieu, il serait souhaitable d'élaborer une stratégie de croissance axée sur le marché et favorable aux pauvres, faisant fond sur la capacité de ces derniers d'exploiter le potentiel du marché pour échapper à la pauvreté.

### 3. PNUD: Rapport sur la pauvreté 2000

7. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a publié un rapport mondial intitulé *Vaincre la pauvreté humaine: rapport du PNUD sur la pauvreté 2000*, le 4 avril 2000<sup>3</sup>. Le rapport traite d'un large éventail de programmes nationaux contre la pauvreté pour tenter de comprendre quelles sont les bonnes et les mauvaises méthodes et de tirer les conclusions qui s'imposent afin d'élaborer de meilleures politiques. «Il reste beaucoup à apprendre sur la façon de rendre efficaces les plans de lutte contre la pauvreté», selon les auteurs. En particulier, ces programmes doivent être multisectoriels et globaux. Selon le rapport, une politique économique saine et la croissance ne suffisent pas pour éliminer la pauvreté. Il faut constituer un groupe d'appui favorable aux changements. «Sans de telles mesures publiques organisées, les économies de marché favorisent rarement la justice sociale.» Le rapport souligne également que «le chaînon manquant» entre la pauvreté et sa réduction dans beaucoup de pays en développement est une gouvernance efficace.
8. Selon le rapport, cinq ans après les engagements pris au Sommet mondial pour le développement social de Copenhague, les pays qui se sont dotés de véritables plans d'action pour en terminer avec la pauvreté restent une minorité. Plus des trois quarts des pays pauvres du monde ont pris la mesure de leur pauvreté, et moins d'un tiers a fixé des cibles en vue d'éliminer ses formes extrêmes ou de la réduire en général. Par ailleurs, «de nombreux donateurs continuent de ne pas considérer la réduction de la pauvreté comme une priorité, ou de ne pas savoir comment cibler leurs ressources sur les pauvres ou suivre leurs effets». Les auteurs concluent que l'on peut faire des progrès pour vaincre la pauvreté et que l'on en fait lorsque l'on fortifie les liens qui existent entre la décentralisation et le renforcement des capacités des gens ... «Si les pauvres manquent d'organisation et de moyens d'action, on peut s'attendre à ce que les avantages que procurent les programmes de lutte contre la pauvreté aient du mal à les atteindre – ou s'ils les atteignent, qu'ils n'aient pas des effets durables.»

### 4. PNUD: Rapport mondial sur le développement humain 2000

9. Le PNUD a publié l'exemplaire 2000 de son *Rapport mondial sur le développement humain* le 29 juin 2000<sup>4</sup>. Ce rapport intitulé «Droits de l'homme et développement humain» étudie des questions qui intéressent l'OIT, et plusieurs fonctionnaires du BIT ont participé à son élaboration. La notion de travail décent y est acceptée et utilisée extensivement. En outre, la ratification et l'application des conventions de l'OIT – notamment les conventions fondamentales – sont un élément essentiel de la présentation que fait le rapport des résultats obtenus en matière de droits de l'homme. Les concepts et les préoccupations de l'OIT sont reflétés, même si l'Organisation n'est pas toujours explicitement mentionnée. Le rapport appuie l'idée générale d'un développement fondé sur les droits de l'homme, soulignant que le fossé qui sépare l'ordre du jour du développement humain de celui des droits de l'homme est en train de se combler. Les droits de l'homme peuvent conférer une valeur ajoutée à l'ordre du jour du développement; ils octroient une légitimité morale et mettent en lumière le principe de la justice sociale. Le rapport demande instamment aux organismes internationaux «y compris l'OMC» de se laisser guider par les principes des droits de l'homme et les engagements qui en découlent à l'heure de prendre des décisions; il prévient également les entreprises mondiales que le

<sup>3</sup> <http://www.undp.org/povertyreport>

<sup>4</sup> <http://www.undp.org/hdr2000/home.html>

profit ne suffit pas: elles ont aussi des responsabilités à l'égard du respect des droits de l'homme.

10. Le rapport contient deux encadrés qui pourraient intéresser le groupe de travail. Le premier fait référence au commerce international, aux droits de l'homme et accords sur l'environnement (encadré 4.11, p. 86). Le texte souligne le besoin de cohérence à l'échelon international entre cadres juridiques, règles et normes, et précise que «si le commerce est reconnu comme un moyen d'améliorer le bien-être humain, les intérêts commerciaux ne doivent pas l'emporter sur la protection des droits et libertés fondamentaux de la personne. Le cadre juridique des échanges, incarné par les organisations comme l'OMC, devra se développer en conformité avec les normes sociales et environnementales.» Le deuxième encadré (encadré 4.10, p. 85) fait référence à la clause sociale et il est intitulé «La clause sociale n'est pas la panacée.» Il établit que «l'introduction d'une clause sociale est loin de constituer la panacée pour la protection des droits des travailleurs dans les deux hémisphères, car les problèmes qui en découlent sont complexes et les effets incertains» ... «... Améliorer la situation des droits des travailleurs dans les pays en développement nécessite des investissements et une croissance économique créateurs d'emplois, un renforcement de la législation nationale et de son application ainsi que le relèvement des normes de la part du secteur privé et des entreprises étrangères implantées dans le pays.» Parmi les solutions de rechange aux sanctions commerciales, on mentionne notamment: «des mesures sanctionnant le non-respect des normes de travail énoncées par l'Organisation internationale du Travail; des programmes en faveur des droits des travailleurs impliquant les employeurs et les pouvoirs publics; les programmes de l'OIT contre le travail des enfants, qui s'appuient sur les succès au Bangladesh et au Pakistan, dans le développement de l'enseignement; des initiatives pour renforcer la responsabilité des entreprises, telles que l'adoption de codes de conduite respectant les normes fondamentales du travail et prévoyant un dispositif de contrôle et d'application indépendant; des actions de consommateurs, pour obtenir, par exemple, un étiquetage spécial ou appeler à un boycottage afin d'inciter le marché à appliquer des normes de travail plus strictes.

**5. *Sous-commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme (Nations Unies): rapport préliminaire sur la mondialisation et ses effets sur la pleine jouissance de tous les droits de l'homme***

11. Conformément à la résolution 1999/8 de la sous-commission, un rapport préliminaire sur «la mondialisation et ses effets sur la pleine jouissance de tous les droits de l'homme» a été soumis par les deux Rapporteurs spéciaux à la cinquante-deuxième session de la Sous-commission des Nations Unies de la promotion et de la protection des droits de l'homme (Genève, 31 juillet – 18 août 2000). Son contenu a provoqué une certaine controverse, notamment au regard du contexte institutionnel qui était mis au point pour poursuivre les objectifs essentiels de la mondialisation. La sous-commission n'est arrivée à aucune conclusion, elle n'a pas adopté de résolution ni pris de décision sur ce rapport, qui demeure un rapport préliminaire. Les Rapporteurs spéciaux ont critiqué les tentatives qui ont été faites pour établir un lien entre commerce, droits de l'homme, normes du travail et environnement, et ils ont souligné la préoccupation que ces tentatives ont causée à de nombreux pays en développement, «en particulier lorsque ce lien prend la forme de conditions imposées». L'OMC doit foncièrement repenser ses mécanismes de fonctionnement, le rôle et la place aussi bien des pays en développement participants que des acteurs non étatiques tels que les ONG. S'agissant des institutions de Bretton Woods, les Rapporteurs insistent sur la nécessité de la transparence et de l'obligation

redditionnelle. Ils mentionnent le fait qu'un certain nombre d'institutions spécialisées des Nations Unies – dont l'OIT – devraient commencer à s'intéresser à la question de la mondialisation et à ses effets sur leurs mandats respectifs. Pour conclure, ils proposent la formulation de directives qui préciseraient les obligations des principaux acteurs de la mondialisation relatives aux droits fondamentaux de l'être humain. Ces directives s'appliqueraient non seulement aux différents régimes internationaux de commerce, d'investissement et de financement, mais aussi aux arrangements institutionnels qui abritent ces régimes, parmi lesquels figurent les institutions de Bretton Woods, l'OMC et des organisations régionales.

## 6. **CNUCED: Rapport sur le commerce et le développement, 2000**

12. Le secrétariat de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) a publié l'exemplaire 2000 de son *Rapport sur le commerce et le développement* le 19 septembre 2000<sup>5</sup>. Cette année, le rapport examine la question de savoir si le redressement actuel de l'économie mondiale – qui, l'année dernière, a dépassé toutes les attentes – repose sur des bases solides. Deux grandes forces économiques mondiales concurrentes retiennent aujourd'hui l'attention générale. D'un côté, les perspectives d'une «nouvelle économie» dynamisée par les technologies de l'information et de la communication «enthousiasment tous les décideurs, y compris dans les pays les plus pauvres». De l'autre, l'instabilité et l'incertitude grandissantes liées à la mondialisation ne laissent pas d'inquiéter profondément ces mêmes décideurs quant aux incidences des chocs financiers sur les perspectives de croissance; «l'expérience vécue par quelques-uns des pays en développement les plus dynamiques a montré toute la virulence dont étaient capables ces forces».
13. En dépit de la volte-face bienvenue de l'économie mondiale en 1999, les déséquilibres macroéconomiques actuels dans le monde ressemblent étrangement à ceux des années soixante-dix et des années quatre-vingt, lorsque l'absence de coopération et de coordination entre les grandes puissances économiques a entraîné une récession systémique aux conséquences très difficiles. Un tel scénario serait fort préjudiciable à la croissance dans les pays en développement. Le rapport estime que les efforts concertés déployés par les pays en développement pour devenir des participants à part entière d'une économie mondiale de plus en plus interdépendante continuent d'être contrés par les déviations et les asymétries du système commercial et financier. Le rapport fait référence à la Conférence ministérielle de l'OMC à Seattle et à la réticence exprimée d'avancer vers une nouvelle ronde de négociations commerciales multilatérales qui prendraient en considération les besoins des pays les plus pauvres en matière de développement, y compris les problèmes auxquels ils sont confrontés pour mettre en œuvre les engagements pris lors du Cycle d'Uruguay. S'agissant de la «fracture numérique», le rapport souligne qu'il faudra accroître la coopération et le dialogue international si l'on veut que le potentiel des nouvelles technologies comble le fossé de plus en plus profond qui sépare les riches des pauvres. Le rapport se centre aussi sur la situation de l'Est asiatique, et déclare que la vitesse de récupération dans la région au cours de la dernière année est encourageante. Cependant, l'emploi et les salaires sont généralement en retard par rapport au revenu global dans ce redressement, et le niveau de pauvreté est demeuré sensiblement plus élevé que ce qu'il était avant la crise. Dans l'Est asiatique, la dégradation des conditions de travail, notamment parmi les travailleurs non qualifiés, est l'une des principales raisons expliquant que la réduction du niveau de pauvreté soit aussi en retard par rapport au redressement économique dans la région. La persistance de la pauvreté, qui est très

<sup>5</sup> <http://www.unctad.org/en/pub/ps1tdr00.en.htm>

répandue, et les déclinés des revenus salariaux en dépit du redressement de la production prouvent bien que les cycles financiers produisent une répartition dégressive du revenu.

## **7. CNUCED: Rapport sur l'investissement dans le monde, 2000**

14. Le *Rapport sur l'investissement dans le monde* de la CNUCED, qui est un rapport annuel, a été publié le 3 octobre 2000<sup>6</sup>. Il offre des données globales sur l'investissement étranger direct et sur les entreprises multinationales. L'équipe de la CNUCED qui a élaboré le rapport a consulté l'OIT au cours de ses travaux. Le rapport analyse en profondeur l'engouement pour les fusions et acquisitions et leurs éventuels effets sur le développement. Il étudie en particulier la question de savoir si les objectifs du développement – y compris l'emploi – progressent davantage grâce aux «opérations de mise en valeur de terres incultes» que grâce aux acquisitions. Il conclut que les politiques compétitives, qu'elles soient nationales ou internationales, revêtent une importance de plus en plus grande. Le rapport comprend un débat sur les effets des acquisitions sur l'emploi et il cite des instruments de l'OIT, y compris la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale.

15. Les principaux points soulignés par le rapport 2000 sont les suivants. Les cent premières entreprises multinationales sont encore basées principalement dans des pays industrialisés et elles représentent un huitième du total de 16 billions de dollars d'avoirs que possèdent l'ensemble des entreprises multinationales. Le produit brut de toutes les multinationales atteint désormais environ 10 pour cent de la production mondiale. Les ventes des filiales étrangères sont deux fois plus importantes que les exportations mondiales. Environ 14 pour cent de la formation du capital brut mondial se font sous la forme d'investissements étrangers directs ainsi que 16 pour cent des investissements dans le monde; ces deux chiffres n'ont cessé d'augmenter au cours des vingt dernières années. La réglementation de l'investissement étranger direct a facilité l'expansion des entreprises multinationales, et 94 pour cent de tous les changements de réglementation des années quatre-vingt-dix étaient orientés vers un climat plus favorable. Environ les trois quarts de l'investissement des multinationales vont vers les pays industrialisés. Dix pays en développement reçoivent 80 pour cent du quart restant des flux d'investissements étrangers directs. Environ 80 pour cent de tous les flux d'investissements étrangers directs en 1999 ont été le résultat de fusions et d'acquisitions. Parmi les multinationales, la tendance à l'investissement par le biais de fusions et d'acquisitions s'est fortement accentuée depuis 1993.

## **8. CNUCED: Les pays les moins avancés – rapport 2000**

16. *Les pays les moins avancés – rapport 2000* (LDC 2000)<sup>7</sup> a été publié le 12 octobre 2000. Il a été préparé en vue de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (UNLDC III), qui se tiendra à Bruxelles en mai 2001. Il traite du financement du développement dans les 48 PMA, notamment de la mobilisation des ressources, du rôle joué par l'Aide publique au développement (APD), de l'allègement de la dette et des flux de capitaux privés. Il étudie la croissance économique et les tendances sociales dans les PMA au cours des années quatre-vingt-dix, la manière dont les réformes économiques ont réussi dans ces pays, l'importance que revêt pour eux l'initiative pour alléger l'endettement

<sup>6</sup> <http://www.unctad.org/en/pub/ps1wir00.en.htm>

<sup>7</sup> <http://www.unctad.org/en/pub/ps1ldc00.en.htm>

des pays pauvres très endettés (PPTE) et la manière dont les nouvelles approches au partenariat et à la cohérence politique peuvent améliorer l'efficacité. Le rapport se penche également sur la question de savoir si la refonte actuelle de la coopération internationale pour le développement a des chances de corriger les défauts antérieurs. A cet égard, la principale conclusion du rapport est que le diagnostic actuel sur lequel repose la nouvelle démarche en matière de coopération internationale est inexact sur plusieurs points essentiels. Cette analyse met en évidence deux caractéristiques essentielles du mode de financement du développement dans les PMA: i) l'accumulation et la budgétisation dépendent surtout essentiellement des ressources extérieures; ii) dans la plupart des cas, la quasi-totalité du financement extérieur provient de sources publiques.

## B. Institutions de Bretton Woods

### 1. *Banque mondiale: Rapport sur le développement dans le monde 2000/2001: combattre la pauvreté*

17. Le *Rapport sur le développement dans le monde*, publication annuelle de la Banque mondiale parue le 12 septembre 2000 pour cette année, traite à nouveau du thème de la pauvreté qui avait déjà été abordé dans les années quatre-vingt-dix<sup>8</sup>. L'OIT a eu l'occasion de faire des commentaires sur le projet de ce texte lors d'une réunion interinstitutions qui a eu lieu à Stockholm en mars 2000 et par le biais de consultations directes avec l'équipe de rédaction. La version provisoire de plusieurs chapitres du rapport a été mise à disposition sur Internet, et une discussion en ligne très nourrie s'en est suivie de mars à avril. Le groupe de travail pourra notamment prendre note de l'importance accordée au renforcement de l'autonomie et à la participation pour la stratégie globale, articulée en trois volets, que le texte recommande d'adopter en vue de la lutte contre la pauvreté.

18. Le rapport, qui s'intitule *Rapport sur le développement dans le monde 2000/2001: combattre la pauvreté*, précise que, si indispensable que soit la croissance économique, elle ne suffit pas, bien souvent, à créer les conditions qui permettraient aux êtres les plus défavorisés au monde d'améliorer leurs conditions d'existence. Le rapport de la Banque mondiale, dont la préparation a pris plus de deux ans, s'appuie sur de vastes recherches, et notamment sur une étude intitulée *Voices of the Poor*, dont les auteurs ont systématiquement sollicité les témoignages de plus de 60 000 hommes et femmes démunis dans 60 pays. Le rapport relève l'inégalité frappante de la répartition des bienfaits découlant de la mondialisation et souligne que les progrès accomplis dans la lutte contre la pauvreté sont très inégaux suivant les régions. L'hypothèse de départ du rapport est que la pauvreté ne se traduit pas uniquement par la faiblesse des revenus et de la consommation mais également par le manque d'instruction et un état nutritionnel et sanitaire médiocre. Il recommande que les autorités des pays en développement, à tous les niveaux, les pays bailleurs de fonds, les organismes internationaux, les ONG, la société civile et les collectivités se mobilisent autour de trois grands axes prioritaires comme suit: i) développer les opportunités économiques des pauvres en stimulant une croissance équitable, en améliorant l'accès des intéressés aux marchés et en renforçant leurs actifs; ii) renforcer les moyens d'action des plus pauvres en améliorant leur capacité à influencer sur les décisions qui ont des conséquences sur leur existence et en mettant fin à la discrimination (ainsi, dans la lutte contre la pauvreté, les personnes démunies doivent rester les acteurs principaux et jouer un rôle central lors de la conception, de l'application

<sup>8</sup> <http://www.worldbank.org/poverty/wdrpoverty/report/index.htm>

et du suivi des stratégies visant à lutter contre la pauvreté); et iii) renforcer la sécurité en prévenant et en contrôlant les crises économiques généralisées et élaborer des dispositifs propres à limiter les facteurs accentuant la vulnérabilité des plus démunis. Le rapport affirme pour conclure que des activités doivent être entreprises au plan mondial en plus des initiatives lancées aux échelons locaux et nationaux si l'on veut servir, autant que faire se peut, les intérêts des personnes démunies dans le monde.

## **2. Fonds monétaire international (FMI): Perspectives de l'économie mondiale**

19. Comme à l'accoutumée, le FMI a publié au printemps et à l'automne ses deux rapports principaux sur les perspectives de l'économie mondiale. Dans l'édition des *Perspectives de l'économie mondiale* parue en avril 2000<sup>9</sup>, il apparaît entre autres que la croissance du PIB mondial a été de 3,3 pour cent en 1999, soit un point de pourcentage de plus que ce qui avait été prévu à la fin de l'année 1998. Pour 2001, la croissance du PIB mondial devrait atteindre 4,25 pour cent selon les estimations, mais ce chiffre va sans doute devoir être revu à la hausse. Tous les secteurs de l'économie mondiale contribuent à renforcer les perspectives de croissance. Cette croissance devrait se poursuivre au moins pendant toute l'année 2000, mais il semble que des risques importants devraient apparaître à la fin de l'année 2000 ou en 2001. Les déséquilibres toujours plus marqués entre les comptes courants des grandes régions de l'économie mondiale sont une source de préoccupation. Le rapport appelle notamment l'attention sur les difficultés rencontrées par les pays les plus pauvres et analyse les raisons pouvant expliquer l'accroissement du fossé entre les pays les plus pauvres et les pays les plus riches. Depuis plusieurs dizaines d'années, le niveau de vie a connu une amélioration remarquable dans certains pays en développement, mais d'autres pays encore trop nombreux, qui regroupent près d'un cinquième de la population mondiale, ont régressé en termes relatifs, voire, dans certains cas, en termes absolus, à l'issue de ce qui pourrait à juste titre être considéré comme l'échec économique le plus grave du XX<sup>e</sup> siècle. Il convient d'alléger de façon substantielle le fardeau de la dette. Par ailleurs, dans la lutte contre la pauvreté, l'essentiel est de stimuler la croissance économique. Le rapport rappelle que la contribution des pays industrialisés ne doit pas s'arrêter à la réduction de la dette. En effet, ces pays doivent aussi s'employer à mettre fin à la diminution de l'aide publique au développement et à réformer les politiques commerciales qui sont défavorables aux pays les plus pauvres, deux aspects qui revêtent une importance considérable. De façon générale, il est clair que l'intégration des pays les plus pauvres à l'économie mondiale contribuerait grandement à résoudre le problème. Selon le rapport, les mouvements de protestation contre la mondialisation se fondent sur l'idée que ce phénomène a nui aux plus pauvres, ce que certains exemples comme ceux des marchés émergents d'Asie du Sud-Est contredisent. Le rapport porte également sur les développements marquants de l'économie mondiale au XX<sup>e</sup> siècle et sur les leçons qui en ont été tirées (progrès technologique notamment) et qui ont débouché sur une augmentation remarquable de la production de biens et de services.

20. L'édition des *Perspectives de l'économie mondiale* de l'automne<sup>10</sup>, qui est parue en septembre 2000, relève entre autres que la croissance de l'économie mondiale a atteint son plus haut niveau depuis dix ans et que, malgré les conséquences de l'augmentation récente du prix du pétrole sur les taux d'inflation des pays industrialisés, l'inflation est sous contrôle dans le monde. Les pays en développement ont obtenu de bons résultats, à l'exception de quelques-uns. Selon les estimations, la croissance de l'économie mondiale

<sup>9</sup> <http://www.imf.org/external/pubs/ft/weo/2000/01/index.htm>

<sup>10</sup> <http://www.imf.org/external/pubs/ft/weo/2000/02/index.htm>

devrait poursuivre sur sa lancée et atteindre plus de 4 pour cent en 2001. Cependant, ces prévisions ont été établies avant l'augmentation du prix du pétrole. Etant donné que le début de la transition et la création de la Communauté d'Etats indépendants (CEI) datent d'il y a dix ans à peine, les *Perspectives de l'économie mondiale* accordent une importance particulière aux économies en transition. Le document évoque de façon générale l'expérience des pays concernés en Europe et au sein de la CEI ainsi que celle des économies asiatiques, Chine y compris. Les résultats obtenus, les leçons tirées de l'expérience et les politiques nécessaires à la continuation du processus sont passés en revue. A cet égard, il est frappant de constater que les pays candidats à l'Union européenne obtiennent généralement de meilleurs résultats. Par ailleurs, le document mentionne les éléments qui plaident en faveur de la nouvelle économie dans différentes régions du monde, il évoque certaines des conséquences de ce phénomène sur les stratégies qu'il convient d'adopter et il analyse la fluctuation du prix des matières premières, pétrole y compris.

## C. Organisation mondiale du commerce (OMC)

### ***Etude sur le commerce, la disparité des revenus et la pauvreté***

21. Une étude élaborée par le Secrétariat de l'OMC sous le titre *Commerce, disparité des revenus et pauvreté*<sup>11</sup> a été publiée en juin 2000. Cette étude, qui s'appuie sur deux rapports d'experts élaborés à la demande du Secrétariat de l'OMC, devait préciser la nature des relations entre le commerce, la disparité des revenus et la pauvreté. Elle parvient entre autres à la conclusion que, dans une économie mondiale caractérisée par l'écart toujours plus grand entre les pays pauvres et les pays riches, le commerce peut contribuer à faire converger les revenus des différents pays. Dans le même ordre d'esprit, elle montre que la convergence des revenus imputable au commerce s'accompagne d'une croissance plus rapide dans les pays dont le marché est ouvert. Le document analyse la façon dont le commerce peut jouer sur les possibilités de revenus offertes aux personnes les plus démunies. Il conclut que la libéralisation du commerce a généralement un effet bénéfique dans la lutte contre la pauvreté, car elle permet aux individus d'exploiter leur potentiel productif, contribue à la croissance économique, limite les interventions de politique générale arbitraire et amenuise les conséquences des crises. L'étude reconnaît cependant que la plupart des réformes entraînent des pertes pour certains (parfois même à long terme) et que les réformes commerciales peuvent avoir pour effet provisoire d'aggraver la pauvreté. Les auteurs affirment que, dans ce cas, il convient de soulager les souffrances des intéressés et de favoriser les aménagements nécessaires plutôt que de renoncer au processus de réforme. Enfin, l'étude contient un aide-mémoire destiné à aider les responsables des orientations politiques à évaluer les conséquences potentielles des réformes commerciales qu'ils envisagent sur la pauvreté et souligne qu'une observation empirique pousse à la conclusion que les écarts de revenus entre les pays pauvres et les pays riches ont augmenté au cours des dernières décennies.

<sup>11</sup> [http://www.wto.org/english/news\\_e/pres00\\_e/pr181\\_e.htm](http://www.wto.org/english/news_e/pres00_e/pr181_e.htm)

## D. Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

### 1. *Etude de l'OCDE sur l'échange international et les normes fondamentales du travail*

22. Comme le groupe de travail en avait été informé en mars, les comités de l'OCDE qui traitent du commerce, de l'emploi et des affaires sociales ont procédé, sur la base d'un rapport élaboré par le secrétariat, à une mise à jour de l'étude réalisée en 1996 sous le titre: *Le commerce, l'emploi et les normes du travail: une étude sur les droits fondamentaux des travailleurs et l'échange international*. Cette étude, finalisée en mai 1996, a été présentée au groupe de travail à la 267<sup>e</sup> session du Conseil d'administration (novembre 1996)<sup>12</sup>. En août 2000, il a été décidé de publier cette étude mise à jour sous le titre *Les échanges internationaux et les normes fondamentales du travail*. L'OCDE a consulté l'OIT à de nombreuses reprises, notamment pour les parties qui présentent les normes et les procédures de contrôle de l'OIT. Etant donné l'intérêt que le rapport présente pour les activités de l'OIT, il a été décidé de joindre, en annexe à ce document (voir annexe), le résumé que l'OCDE a préparé dudit rapport.

23. Comme cela avait été mentionné dans le document présenté au groupe de travail en novembre 1996, l'étude initiale avait mené entre autres à la conclusion qu'il convenait de focaliser le débat sur les normes fondamentales du travail qui incorporent les droits de l'homme fondamentaux. Cette étude avait également souligné que l'absence ou l'insuffisance des normes fondamentales ne constituait pas un facteur important de l'amélioration de l'avantage concurrentiel dans le commerce international et qu'il existait une interaction positive entre la libéralisation du commerce et la mise en œuvre des droits fondamentaux. Dans sa version mise à jour, l'étude présente une analyse des évolutions survenues en la matière et dans d'autres domaines depuis la publication de l'étude de 1996 ainsi qu'un examen de la littérature parue dans le même intervalle. Ces travaux ont montré que, pour la plupart, les principales conclusions de la précédente étude étaient toujours d'actualité. En outre, il est apparu que les avis étaient toujours partagés, y compris parmi les différents pays membres de l'OCDE, sur certains aspects de l'interaction complexe qui s'est établie entre le commerce, l'emploi et les normes fondamentales du travail. Le rapport souligne que plusieurs évolutions importantes sont survenues pour ce qui touche aux normes fondamentales du travail depuis que l'étude de 1996 est parue. Deux étapes importantes ont notamment été franchies avec la déclaration sur les normes fondamentales du travail émise par la Conférence ministérielle de l'OMC à Singapour<sup>13</sup> et l'adoption de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et son suivi. Le rapport souligne que les mécanismes destinés à promouvoir les conventions de l'OIT et à contrôler et à assurer leur application sont aujourd'hui plus énergiques, ce qui s'explique en partie par l'augmentation du nombre de ratifications et le suivi de la Déclaration.

### 2. *Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales*

24. Le 27 juin 2000, la réunion annuelle du Conseil de l'OCDE au niveau des ministres, qui a eu lieu à Paris, en France, a convenu d'un ensemble révisé de principes directeurs à

<sup>12</sup> Document GB.267/WP/SDL/2.

<sup>13</sup> Documents GB.268/WP/SDL/1/3, Corr. et Add.1.

l'intention des entreprises multinationales<sup>14</sup>. Ces principes directeurs sont des recommandations non contraignantes que les gouvernements adressent aux entreprises multinationales exerçant leurs activités sur ou depuis le territoire de pays de l'OCDE ou des quatre pays suivants, qui n'en sont pas membres: l'Argentine, le Brésil, le Chili et la Slovaquie. Les recommandations portent sur des domaines tels que l'emploi et les relations professionnelles, les droits de l'homme, l'environnement, la concurrence, la diffusion d'informations et la fiscalité. De nouveaux chapitres relatifs à la lutte contre la corruption et la protection des consommateurs ont été ajoutés. Les principes directeurs font toujours partie intégrante de la *Déclaration de l'OCDE sur l'investissement international et les entreprises multinationales* qui a été adoptée en 2000. Cette Déclaration rassemble un grand nombre d'instruments par lequel les gouvernements s'engagent à réserver le même traitement aux entreprises sous contrôle étranger et aux entreprises nationales, à éviter les obligations contradictoires et à coopérer pour ce qui touche aux mesures visant à encourager l'investissement étranger ou à y faire obstacle. Outre les gouvernements intéressés, le monde des affaires et le monde du travail, qui étaient représentés par le Comité consultatif économique et industriel auprès de l'OCDE (BIAC) et par la Commission syndicale consultative auprès de l'OCDE (TUAC), ont été consultés de près à l'occasion du réexamen des principes directeurs. Des organisations non gouvernementales, d'autres gouvernements non membres et des organisations internationales, parmi lesquelles l'OIT, ont également contribué de façon importante à ces travaux.

- 25.** Dans la préface aux principes directeurs, il est question de l'importance de l'investissement international pour l'économie mondiale et du rôle joué par la coopération internationale, qui encourage les entreprises multinationales à contribuer au progrès économique, social et écologique. La préface rappelle également la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail et la Déclaration de Copenhague sur le développement social. Le chapitre IV, qui porte sur l'emploi et les relations professionnelles, recommande aux entreprises de prendre des engagements dans quatre catégories analogues à celles qui sont utilisées dans la Déclaration (droit à être représenté et à engager des négociations constructives, abolition effective du travail des enfants, élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire et non-discrimination en matière d'emploi ou de profession). Ce chapitre aborde également plusieurs autres aspects intéressant directement l'OIT tels que l'information et la consultation, la coopération et l'assistance aux fins de l'élaboration de conventions collectives, les pratiques relatives à la santé et à la sécurité au travail, les mesures visant la mise en valeur des ressources humaines et les procédures de délocalisation. D'autres révisions ont permis d'aborder des aspects tels que le respect des droits de l'homme des personnes touchées par les activités des entreprises multinationales et les moyens d'encourager les partenaires commerciaux, y compris les fournisseurs et les sous-traitants, à agir conformément aux principes directeurs chaque fois que cela est possible.
- 26.** La révision du chapitre sur les procédures de mise en œuvre a été un élément clé des travaux de mise à jour. Dans chaque pays qui a souscrit aux principes, un point de contact national, que le gouvernement dirige soit en toute indépendance soit en collaboration avec les milieux d'affaires, les milieux du travail ou des ONG, est chargé de promouvoir les principes directeurs et de traiter tout problème qui pourrait surgir à ce propos, que ce soit sur le territoire de pays qui ont souscrit à ces principes ou en relation avec des activités que des multinationales issues de ces pays mènent sur le territoire de pays qui n'ont pas souscrit auxdits principes. Le Comité de l'investissement international et des entreprises multinationales (CIME), qui est chargé, entre autres, d'expliquer les principes directeurs,

<sup>14</sup> Voir également le document GB.279/MNE/2. On trouvera en annexe à ce document les principes directeurs en question.

doit aussi organiser des échanges de vues sur les activités des points de contact nationaux de sorte à améliorer l'efficacité des principes directeurs. Tant les points de contact nationaux que le CIME reçoivent des conseils quant aux méthodes à utiliser pour s'acquitter de leurs obligations. Ainsi, le CIME peut demander à bénéficier de conseils techniques sur toute question relative aux principes directeurs. La consultation de l'OIT semble pouvoir s'insérer dans ce cadre.

## **E. Union européenne (UE)**

### **1. Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne**

27. La convention de 62 personnes (parmi lesquelles des représentants des parlements nationaux, du Parlement européen, des Etats membres et de la Commission européenne), qui avait été chargée d'élaborer une charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, a approuvé la version définitive de ce texte le 26 septembre 2000, à Bruxelles, après plusieurs mois de négociation. Ce projet accorde une place importante aux droits sociaux, notamment aux droits fondamentaux des travailleurs, et évoque entre autres l'interdiction de l'esclavage et du travail forcé, la liberté syndicale et la négociation collective (grève y compris), l'interdiction du travail des enfants et la non-discrimination, en soulignant de plus que l'égalité entre les hommes et les femmes doit être assurée dans tous les domaines, y compris s'agissant de l'emploi, du travail et de la rémunération. Ce projet consacre également le droit des travailleurs à être informés et consultés au sein de l'entreprise, de travailler et d'exercer une profession librement choisie ou acceptée, de chercher un emploi, de s'établir à leur compte, d'avoir accès à un service de placement, à des conditions de travail justes et équitables, à une protection en cas de licenciement injustifié et à une vie familiale et professionnelle et, enfin, le droit à des prestations de sécurité sociale et d'aide sociale. Le projet définitif a été approuvé par les dirigeants de l'Union européenne lors du Sommet informel qui a eu lieu à Biarritz, en France, les 13 et 14 octobre 2000. Lors du Conseil européen qui aura lieu à Nice en décembre, il sera question du statut juridique de la Charte.

### **2. Commission européenne**

#### Communications de la Commission

28. La Commission européenne a présenté au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social et au Comité des régions une communication sur les objectifs stratégiques 2000-2005. Dans ce texte, la Commission admet que la mondialisation offre des possibilités nouvelles pour les échanges, l'investissement et le développement technologique mais rappelle que ce phénomène génère également certains effets négatifs: «Le processus s'est notamment montré plus exclusif qu'inclusif et a renforcé les inégalités entre pays, et au sein des pays, entre groupes sociaux et entre régions. (...) L'Union doit œuvrer à une cohérence accrue dans la conduite de l'économie mondiale, à une intégration progressive des pays en voie de développement, à un développement durable et à la définition de nouvelles "règles du jeu", essentielles pour que les bénéfices de la mondialisation soient équitablement répartis et profitent au plus grand nombre. Il convient de mettre sur pied un socle minimum pour la concurrence, les normes sociales et environnementales et les investissements». La Commission répète également qu'elle entend mobiliser les forces de la mondialisation au profit des besoins du monde et du développement durable, «par le lancement d'un cycle du Millénaire global», et œuvrer résolument «à l'établissement d'un nouvel agenda économique et social visant à accroître la compétitivité et à créer des emplois».

29. La Commission a également présenté une communication sur un agenda pour la politique sociale européenne en date du 28 juin 2000. Cette communication doit servir de contribution au Conseil européen qui aura lieu à Nice en décembre 2000. La préparation de l'agenda a fait l'objet d'une large consultation et d'un dialogue avec les diverses parties intéressées, y compris les partenaires sociaux, les ONG et les comités consultatifs. Selon la Commission, le Sommet de Lisbonne a souligné le lien essentiel qui existe entre la puissance économique de l'Europe et son modèle social. La Commission affirme que plus est que, «pour œuvrer dans ce sens, le nouvel agenda de politique sociale s'inspirera d'un principe directeur: renforcer le rôle de la politique sociale en tant que facteur productif». La communication souligne l'importance particulière de la coopération internationale. Selon la Commission, la coopération internationale doit viser à «faciliter les échanges d'expériences et de bonnes pratiques, en particulier avec les organisations internationales (OIT, OCDE, Conseil de l'Europe). Un but essentiel sera le renforcement de la dimension sociale et de l'emploi de la mondialisation par le respect des normes fondamentales applicables au travail et la promotion d'un agenda économique et social intégré dans une économie mondiale.» Le document précise l'action qu'il convient d'entreprendre et affirme à cet égard que la Commission doit développer la coopération entre l'Union européenne et les organisations internationales dans le domaine de l'emploi, de l'éducation et de la formation, de la protection sociale et des droits sociaux fondamentaux, apporter un soutien au débat sur le respect des normes essentielles du travail par un dialogue associant les organisations internationales, y compris le BIT et l'OMC, encourager les Etats Membres à ratifier la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, et, enfin, organiser une «conférence sur la dimension sociale des relations extérieures de l'Union européenne».

## F. Banques régionales de développement

### 1. *Banque africaine de développement: rapport annuel 1999*

30. Dans le rapport annuel 1999 de la Banque africaine de développement, le président du Conseil des gouverneurs et du Groupe de la Banque souligne que, dans les décennies à venir, les pays d'Afrique et leurs partenaires de développement devraient se fixer pour objectif principal de réduire la pauvreté. Il a relevé qu'au cours des années à venir le Groupe de la Banque entendait participer activement à l'initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés et aider les pays de la région à élaborer des documents de stratégie efficaces pour la réduction de la pauvreté. Une étape importante a d'ores et déjà été franchie de ce point de vue avec l'accord de partenariat stratégique qui vient d'être conclu avec la Banque mondiale.

### 2. *Banque asiatique de développement: rapport annuel 1999*

31. Le rapport annuel 1999 de la Banque asiatique de développement présente un message du président du conseil d'administration qui indique que cet organe a approuvé un projet visant à modifier radicalement le mode de fonctionnement de la Banque. Avec l'adoption d'une nouvelle stratégie visant à réduire la pauvreté, la Banque asiatique de développement a donné une nouvelle orientation à son action, plaçant la lutte contre la pauvreté dans la région au premier plan de ses préoccupations. A partir de cette année, la Banque préparera un plan d'action annuel en vue de la réduction de la pauvreté et encouragera les accords de partenariat avec les pays. Le président souligne que la Banque s'est engagée à consacrer au moins 40 pour cent de son volume de prêt d'ici 2001 à des activités visant à lutter contre la pauvreté et que l'ensemble des projets qu'elle entreprend devront servir les intérêts des

plus pauvres, que ce soit directement ou indirectement. Rappelant le rôle que la croissance, qui génère emplois et revenus, peut jouer dans la lutte contre la pauvreté, la présidence a appelé à un rétablissement de l'équilibre entre les objectifs économiques et les objectifs sociaux. La nouvelle stratégie de réduction de la pauvreté que la Banque asiatique de développement a adoptée en novembre 1999 vise les trois buts suivants: i) une croissance économique durable et servant les intérêts des plus pauvres qui doit se fonder sur des politiques et des programmes visant à favoriser l'emploi et la génération de revenus pour les plus pauvres; ii) le développement social, qui permettra aux plus pauvres de tirer parti de toutes les possibilités qui s'offrent à eux pour améliorer leur niveau de vie, et l'élaboration de programmes visant directement à limiter la gravité du phénomène de la pauvreté; et iii) la bonne gouvernance, afin d'améliorer l'accès des plus pauvres aux services de base et de leur permettre de mieux faire entendre leurs voix lorsque des décisions les concernant sont prises. Pour mettre cette stratégie en faveur des plus pauvres à exécution, la Banque asiatique de développement a créé une unité pour la réduction de la pauvreté au sein du Département de la stratégie et des politiques, qui a lui aussi été remodelé. Elle a également institué une Commission présidentielle pour la réduction de la pauvreté qui rassemble les chefs des principaux départements et services.

### **3. Banque interaméricaine de développement: rapport annuel 1999**

32. Le rapport annuel 1999 de la Banque interaméricaine de développement porte entre autres sur la réduction de la pauvreté et souligne que ce phénomène n'est pas simplement une réalité économique mesurée par des données chiffrées mais un problème humain qui a des conséquences sur la qualité de la vie. De ce fait, les approches et politiques visant à lutter contre la pauvreté doivent être multiples et favoriser la croissance et la création d'emplois. Selon le rapport, les grandes orientations du programme de prêt de la Banque pour 1999 continuent de refléter l'engagement ferme que celle-ci a pris en faveur des aspects sociaux.

## **G. Système économique latino-américain (SELA)**

### ***Etude sur la mondialisation, l'insertion et l'intégration***

33. Le Secrétariat permanent du Système économique latino-américain (SELA) a publié en juin 2000 un document sur le thème suivant: «Mondialisation, insertion et intégration: trois grands défis pour la région». Ce texte relève que la mondialisation, qui devrait en principe se traduire par un accroissement de la richesse et du bien-être, fait naître des craintes liées à l'incertitude de l'avenir et au caractère imprévisible du monde qui nous attend. En effet, la mondialisation entraîne un grand désordre, notamment dans les pays de la périphérie, car elle déclenche des licenciements et une diminution des prestations sociales et rend les personnes âgées plus vulnérables financièrement en raison de l'effondrement des systèmes de sécurité et d'aide sociales. Ce texte évoque également les actions qui pourraient être entreprises au plan régional pour faire face aux défis de la mondialisation et affirme à cet égard qu'il convient de mettre en œuvre des politiques propres à accélérer la croissance, à stimuler l'investissement, à renforcer le lien avec la création d'emplois et à aider les petites et moyennes entreprises, qui sont les employeurs principaux dans les pays de la région, à accéder au capital, aux technologies et aux connaissances nécessaires en matière de gestion. Le document reconnaît pour conclure que l'avenir est très incertain sur le plan économique et que les déséquilibres, les asymétries et les fragilités mises au jour par les crises financières récentes ont de graves conséquences pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Même si ces phénomènes ne sont pas dus à la seule mondialisation, il convient de multiplier les efforts – au niveau des gouvernements, des organisations et de la société civile – afin que le modèle en vigueur soit révisé, que ses conséquences sociales néfastes,

qui favorisent l'exclusion, soient résorbées et que de nouvelles voies soient ouvertes en vue de la résolution de ces problèmes.

## H. Rapports conjoints

### 1. Document conjoint: ONU/Banque mondiale/ FMI/OCDE: «Un monde meilleur pour tous»

34. Dans le cadre de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies désignée sous l'appellation «Copenhague + 5», le Secrétaire général de l'ONU, le Secrétaire général de l'OCDE, le Directeur général du Fonds monétaire international et le Président du Groupe de la Banque mondiale ont présenté un document commun sous le titre *Un monde meilleur pour tous: poursuite des objectifs internationaux de développement*. Ce document, qui a donné lieu à quelque controverse, affirme que la pauvreté sous toutes ses formes est le plus important défi auquel doit faire face la communauté internationale et que le progrès à cet égard passe nécessairement par la définition d'objectifs de lutte contre la pauvreté. Dans l'avant-propos à ce texte, les dirigeants des quatre organisations concernées soulignent qu'il «est essentiel que tous les partenaires de cet effort de développement poursuivent des stratégies de croissance durable et plus rapide, qui favorisent les pauvres; qu'ils dépensent de façon effective, sans gaspillage et en s'assurant que des procédures de responsabilisation sont toujours en place, qu'ils dépensent à bon escient, finançant des activités pour le développement humain, social et économique et non pas pour gonfler excessivement leurs moyens militaires ou lancer des projets à répercussion catastrophique pour l'environnement, qu'ils dépensent avec sagacité, sans consacrer des ressources publiques à des activités que le secteur privé est mieux placé pour entreprendre». Selon ces responsables, les obstacles sont les suivants: une faible gouvernance, des politiques mal conçues, les atteintes aux droits de la personne, les conflits, les catastrophes et autres chocs externes, la progression de l'épidémie de VIH-SIDA, l'inaction face aux inégalités de revenu, d'éducation et d'accès aux soins de santé, et les disparités entre hommes et femmes. Les débouchés limités des pays en développement sur les marchés mondiaux, le fardeau de la dette, la diminution de l'aide au développement et l'incohérence dont les donateurs font parfois preuve sont aussi cités parmi les obstacles qui empêchent un progrès plus rapide. Les signataires appellent enfin à un «partenariat authentique» afin que ces obstacles puissent être surmontés.
35. Le document fixe les sept buts suivants: i) réduire de moitié entre 1990 et 2015 la proportion de la population qui vit dans l'extrême pauvreté; ii) scolariser tous les enfants dans l'enseignement primaire d'ici à 2015; iii) progresser vers l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, éliminer les disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire d'ici à 2005; iv) réduire des deux tiers les taux de mortalité infantile et juvénile entre 1990 et 2015; v) réduire des trois quarts les taux de mortalité liés à la maternité entre 1990 et 2015; vi) mettre les services de santé en matière de reproduction à la disposition de tous ceux qui en ont besoin d'ici à 2015; et vii) appliquer des stratégies nationales axées sur le développement durable d'ici à 2005, de manière à réparer les dommages causés aux ressources environnementales d'ici à 2005. Chacun des sept objectifs vise un aspect précis de la pauvreté mais «il faut les considérer comme un tout dans la mesure où ils se renforcent les uns les autres». Cinq conditions préalables à la réalisation de ces objectifs sont énumérées: i) que la voix des pauvres soit davantage entendue; ii) une croissance et une stabilité économiques favorables aux pauvres; iii) des services sociaux de base pour tous; iv) des marchés ouverts pour le commerce, la technologie et les idées; et v) que le volume des ressources consacrées au développement soit à la fois suffisant et «bien utilisé».

## 2. **Banques régionales de développement/ Banque mondiale/FMI: rapport sur la pauvreté dans le monde**

36. Comme ils y avaient été invités par le Sommet du G8 à Cologne, l'Allemagne, la Banque africaine de développement, la Banque asiatique de développement, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, la Banque interaméricaine de développement, la Banque mondiale et le FMI ont présenté un rapport conjoint lors du Sommet du G8 qui s'est tenu à Okinawa, au Japon, du 21 au 23 juillet 2000. Ce rapport intitulé *Global poverty* relève que la proportion des personnes qui vivent dans la pauvreté dans le monde est passée de 29 pour cent en 1987 à 26 pour cent en 1998 mais souligne que le nombre total de pauvres n'a quasiment pas changé et atteint toujours près de 1,2 milliard. Le texte souligne que la pauvreté revêt des aspects divers et qu'il convient de fournir une protection sociale aux plus pauvres, ce qui suppose le recours à des mécanismes propres à atténuer l'impact des crises locales et nationales et à limiter la vulnérabilité. Plusieurs de ces mécanismes sont énumérés comme suit: allocations destinées aux plus démunis, programmes de travaux publics ou programmes «vivres contre travail», mise au point de plans viables et bien conçus s'agissant de l'aide sociale et de la protection des retraités et des chômeurs et versement d'une indemnité aux travailleurs licenciés à la suite d'une réduction des effectifs dans la fonction publique ou de la restructuration d'une entreprise publique. Le rapport souligne que l'ouverture aux échanges joue un rôle important car elle crée de nouvelles possibilités en matière d'investissement et d'emploi, favorise l'utilisation plus efficace des ressources et fait augmenter la productivité. Le texte évoque également l'impact toujours plus important des technologies de l'information et de la communication sur l'activité économique, notamment dans les pays développés, et souligne l'importance de l'initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés tout en rappelant que des ressources supplémentaires doivent être mobilisées afin que tous les pays qui sont visés par ce plan bénéficient effectivement d'une remise de la dette.

## II. **Conférences et réunions**

### A. **Système des Nations Unies**

#### 1. **Sommet du Millénaire**

37. Cent quarante-neuf chefs d'Etat et de gouvernement se sont réunis au siège des Nations Unies à New York du 6 au 8 septembre pour le Sommet du Millénaire. La délégation de l'OIT était conduite par le Directeur général. Les participants ont, à l'issue du sommet, adopté à l'unanimité la *Déclaration du Millénaire*<sup>15</sup>. Principal fruit des travaux du plus grand rassemblement de chefs d'Etat et de gouvernement qui ait jamais eu lieu, la Déclaration énonce les valeurs, principes et objectifs qui devront présider à l'action internationale au cours du XXI<sup>e</sup> siècle. Elle fixe également le calendrier de nombreuses initiatives communes.

38. Dans ce texte<sup>16</sup>, les Etats Membres réaffirment leur foi dans l'Organisation des Nations Unies et dans sa Charte, fondements indispensables d'un monde plus pacifique, plus

<sup>15</sup> <http://www.un.org/millennium/index.html>

<sup>16</sup> A/55/L.2.

prospère et plus juste, et déclarent que le principal défi qu'ils doivent relever aujourd'hui est «de faire en sorte que la mondialisation devienne une force positive pour l'humanité tout entière», une force dont, à l'heure actuelle, les bienfaits et les charges qu'elle impose sont inégalement répartis. Ils préconisent l'adoption de politiques et de mesures de portée mondiale correspondant aux attentes des pays en développement et en transition. Les chefs d'Etat et de gouvernement s'engagent à réduire de moitié, d'ici à 2015, la proportion de la population mondiale dont le revenu est inférieur à un dollar par jour. Ils s'engagent aussi à formuler et appliquer «des stratégies qui donnent aux jeunes partout dans le monde une chance réelle de trouver un travail décent et utile» et à «établir des partenariats solides avec le secteur privé et les organisations de la société civile en vue de promouvoir le développement et d'éliminer la pauvreté». Entre autres mesures touchant au développement et à la lutte contre la pauvreté, la *Déclaration* contient plusieurs engagements visant à faire du droit au développement une réalité pour tous. L'élimination de la pauvreté suppose entre autres, d'après le texte, une bonne gestion des affaires publiques dans chaque pays mais aussi sur le plan international. Sont préconisées l'adoption d'une politique d'admission en franchise et hors quota pour la quasi-totalité des produits exportés par les pays les moins avancés (PMA) et l'application du programme renforcé d'allègement de la dette des pays pauvres très endettés. Les engagements visant à promouvoir le rôle des Nations Unies prévoient l'adoption de mesures destinées à garantir une plus grande cohérence des politiques et à améliorer la coopération avec les organisations spécialisées, les institutions de Bretton Woods et l'OMC et avec d'autres organismes multilatéraux. La *Déclaration* recommande le renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les parlements nationaux, «représentés par leur organisation mondiale, l'Union interparlementaire», et préconise de donner au secteur privé, aux organisations non gouvernementales et à la société civile la possibilité de contribuer davantage à la réalisation des objectifs et programmes de l'Organisation. Enfin, les chefs d'Etat et de gouvernement demandent à l'Assemblée générale d'examiner de façon régulière les progrès accomplis dans la mise en œuvre des dispositions de la *Déclaration* et prient le Secrétaire général de publier des rapports périodiques, pour examen par l'Assemblée générale et suite à donner.

39. Quatre tables rondes interactives réunissant des chefs d'Etat et de gouvernement se sont tenues au cours du sommet pour permettre des échanges de vues plus informels et plus ouverts. La toute première réunion des chefs d'Etat et de gouvernement qui sont membres du bureau du Conseil économique et social (ECOSOC) s'est tenue le 8 septembre, dans le cadre du Sommet du Millénaire. Cette réunion a porté essentiellement sur les aspects de la mondialisation qui ont une incidence sur le développement de tous les pays, et en particulier sur le rôle de l'informatique. Les participants se sont félicités de la récente déclaration ministérielle de l'ECOSOC sur ce sujet et ont reconnu que les technologies de l'information et de la communication jouent un rôle clé dans l'économie du savoir qui est en train de voir le jour et qu'elles pourraient grandement favoriser le développement économique et social.

**2. Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au «Sommet mondial pour le développement social et au-delà: le développement social pour tous à l'heure de la mondialisation» (Genève, 26-30 juin 2000)**

40. La 24<sup>e</sup> session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au «Sommet mondial pour le développement social et au-delà: le développement social pour

tous à l'heure de la mondialisation» s'est tenue au Palais des Nations, à Genève, du 26 juin au 1<sup>er</sup> juillet 2000<sup>17</sup>. La délégation de l'OIT était menée par le Directeur général et comportait une délégation tripartite du Conseil d'administration. Le document final adopté par consensus le 1<sup>er</sup> juillet contient une déclaration politique sur la nécessité de faire en sorte que nos sociétés deviennent plus équitables, socialement plus justes et davantage centrées sur l'être humain, passe en revue les faits qui se sont produits depuis le Sommet mondial pour le développement social de 1995 et propose un large éventail d'initiatives nouvelles.

- 41.** Dans cette brève déclaration (partie I du document), les Etats Membres soulignent que «la mondialisation et les avancées rapides et incessantes des technologies offrent des possibilités sans précédent de promouvoir le développement économique et social. Mais elles soulèvent encore de graves difficultés: généralisation des crises financières, insécurité, pauvreté, exclusion et inégalités au sein de chaque société et entre les nations», précisant que «aussi longtemps que toutes les nations ne connaîtront pas les bienfaits du développement économique et social, un nombre croissant de peuples, de pays et même de régions entières demeureront marginalisés». Ils estiment que «le plein respect des principes et droits fondamentaux au travail» est l'un des «éléments essentiels de la réalisation d'un développement durable centré sur l'être humain». Les préoccupations de l'OIT ont été par ailleurs bien prises en considération dans l'examen et l'évaluation d'ensemble de la suite donnée au Sommet mondial pour le développement social (partie II du document). Les participants à la session extraordinaire ont fait valoir que «depuis la réunion du Sommet, la mondialisation fait qu'il est difficile de tenir les engagements pris et de réaliser les objectifs arrêtés» et ont reconnu «qu'une action collective est indispensable pour anticiper et contrebalancer les conséquences sociales et économiques négatives de la mondialisation et en maximiser les avantages pour tous les membres de la société, y compris ceux qui ont des besoins spéciaux». Les délégués ont salué le travail accompli par l'OIT depuis 1995, en particulier l'adoption de la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail et de la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999.
- 42.** Plusieurs autres initiatives adoptées lors de la session extraordinaire étaient fondées sur des propositions soumises par l'OIT au cours des travaux préparatoires. Particulièrement importante à cet égard a été l'approbation explicite, par l'ensemble de la communauté internationale, du programme de l'OIT sur le travail décent et des quatre objectifs stratégiques de l'Organisation. Les Etats Membres ont également reconnu la «nécessité d'élaborer une stratégie internationale cohérente et concertée en matière d'emploi» et ont appuyé «la tenue ... d'une conférence mondiale sur l'emploi sous l'égide de l'OIT». Ils se sont déclarés favorables à une poursuite des «efforts en vue de ratifier ... et d'appliquer pleinement les conventions de l'OIT relatives aux droits fondamentaux des travailleurs» et se sont engagés à «respecter, promouvoir et appliquer les principes énoncés dans la Déclaration de l'OIT» et à apporter un appui et à participer à la campagne mondiale pour l'élimination immédiate des pires formes de travail des enfants, notamment en encourageant la ratification universelle et l'application de la convention concernant l'interdiction de ces formes de travail. Les Etats Membres ont mis en évidence «la nécessité de renforcer la coopération entre l'OIT, l'UNICEF, la Banque mondiale et d'autres partenaires» dans la lutte contre le travail des enfants.

<sup>17</sup> Pour un compte rendu détaillé de la session extraordinaire et de ses résultats, voir le document GB.279/ESP/3.

### **3. Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les femmes en l'an 2000: égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI<sup>e</sup> siècle (New York, 5-9 juin 2000)**

43. La 23<sup>e</sup> session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur «Les femmes en l'an 2000: égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI<sup>e</sup> siècle» s'est tenue à New York du 5 au 9 juin 2000<sup>18</sup>. Cet événement a été l'occasion d'évaluer les progrès réalisés et les obstacles rencontrés dans l'application du programme d'action convenu lors de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes de 1995 et de définir les mesures et les initiatives à prendre pour en assurer la pleine application. L'Assemblée générale a adopté par consensus une déclaration politique et un document présentant un relevé des résultats de la session, intitulé «*Nouvelles mesures et initiatives pour la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing*».
44. Ce document met en évidence la manière dont les défis posés par la mondialisation affectent différemment les hommes et les femmes. Il en va ainsi de la modification des modes de production et de travail ainsi que de l'accélération des progrès techniques dans le domaine de l'information et de la communication, qui ont des répercussions inégales pour les hommes et les femmes. Le document préconise que des mesures soient prises pour faire en sorte que les femmes recueillent les bénéfices de la mondialisation au lieu d'en supporter le fardeau. Il est suggéré notamment que l'on procède à une analyse des principales raisons pour lesquelles la création et la suppression d'emplois ont des répercussions différentes pour les hommes et pour les femmes et que l'on dégage des mesures de nature à résoudre ces problèmes; que l'on garantisse aux hommes et aux femmes un égal accès aux régimes de protection sociale afin de les protéger contre les incertitudes et les changements de leurs conditions de travail; que l'on facilite l'emploi des femmes en leur assurant, entre autres, une protection sociale adéquate et en leur permettant d'avoir accès au capital-risque. Enfin, le document appelle les Etats Membres à respecter, promouvoir et réaliser les principes consignés dans la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et à envisager sérieusement de ratifier et d'appliquer intégralement les «conventions de l'Organisation internationale du Travail qui peuvent le mieux contribuer à garantir les droits des femmes au travail».

### **4. ECOSOC 2000: session de fond (juillet 2000)**

45. Le débat de haut niveau qui portait sur le thème «Développement et coopération internationale au XXI<sup>e</sup> siècle: le rôle des technologies de l'information dans le cadre d'une économie mondiale à forte intensité de connaissance» a eu lieu au siège de l'ONU à New York du 5 au 7 juillet 2000. Le débat de cette année avait ceci de particulier qu'il réunissait plus de 50 ministres, chefs d'Etat, chefs de secrétariat des organisations financières internationales et d'autres organisations internationales et, pour la première fois, des PDG de grandes entreprises privées d'informatique. Sur la base notamment d'un rapport soumis par le Secrétaire général des Nations Unies, l'ECOSOC a adopté une déclaration ministérielle reflétant un large consensus autour de l'idée que les technologies de l'information et de la communication jouent un rôle important dans le développement, notamment dans le domaine de l'emploi et du travail. Les participants ont proposé la création d'un groupe d'étude sur les technologies de l'information et de la communication, placé sous la direction du Secrétaire général et chargé d'amener les institutions

<sup>18</sup> Pour un compte rendu détaillé de la session extraordinaire et de ses résultats, voir le document GB.279/ESP/4.

multilatérales de développement, les entreprises du secteur privé, les fondations, les trusts et les donateurs bilatéraux à travailler ensemble pour trouver des fonds destinés à aider les pays en développement à mettre en place leurs propres stratégies et programmes en matière d'information et de communication.

## 5. *Pacte mondial (juillet 2000)*

46. Le Directeur général de l'OIT a participé à la Réunion de haut niveau consacrée au Pacte mondial qui s'est tenue le 26 juillet 2000 au siège des Nations Unies à New York. Cette réunion était convoquée par le Secrétaire général des Nations Unies pour faire savoir au monde que de grandes entreprises mondiales se sont engagées à promouvoir les valeurs universelles énoncées dans le Pacte, qui comprend la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail. Outre les chefs de secrétariat des institutions compétentes des Nations Unies, le débat à participation non limitée a réuni des représentants de plus de 40 sociétés multinationales, ainsi que des partenaires du Pacte mondial, notamment l'Organisation internationale des employeurs (OIE), la Confédération internationale des syndicats libres (CISL) et des entreprises et autres organisations de la société civile. Le Pacte mondial a été lancé lors du Forum économique mondial de Davos (Suisse), le 31 juillet 1999, lorsque le Secrétaire général des Nations Unies, M. Kofi Annan, a mis au défi les dirigeants des grandes entreprises mondiales d'adopter et d'appliquer un pacte de neuf principes touchant aux droits de l'homme, au travail et à l'environnement, aussi bien dans leur pratique quotidienne qu'en œuvrant pour l'adoption de politiques publiques appropriées. Les principales institutions participant au Pacte mondial sont le HCR, l'OIT et le PNUE<sup>19</sup>.

47. Lors de la réunion du 26 juillet, le Directeur général, dans sa déclaration, a fixé quatre domaines d'action prioritaires pour la coopération entre l'OIT et les partenaires et entreprises du Pacte mondial: le travail des enfants; le dialogue social et les réunions sectorielles; l'échange d'informations sur les normes internationales du travail et les pratiques en la matière, notamment dans le domaine de la santé et de la sécurité sur le lieu de travail; et la formation des cadres aux principes et droits fondamentaux au travail. Il a mis l'accent sur deux thèmes à privilégier: la liberté syndicale et la création d'emplois.

## B. Forum ministériel mondial pour l'environnement (mai 2000)

48. Les ministres de l'Environnement se sont réunis à Malmö (Suède) du 29 au 31 mai 2000 pour le premier Forum ministériel mondial pour l'environnement, à l'issue duquel ils ont adopté la *Déclaration ministérielle de Malmö*. On peut lire dans cette déclaration que «les tendances de la mondialisation dans l'économie mondiale, avec les risques et les opportunités qui leur sont associés, font que les institutions internationales doivent adopter de nouvelles approches et engager sur de nouvelles voies les principaux acteurs participant à la mondialisation. Nous devons encourager une approche équilibrée et intégrée à l'égard du commerce et des politiques environnementales afin de rechercher un développement durable». Les ministres ont par ailleurs salué le Pacte mondial adopté à l'initiative du Secrétaire général et ont préconisé le renforcement de la collaboration entre le PNUE et le secteur privé. Un document de travail établi par le PNUE a été soumis à l'examen des participants en vue d'alimenter le débat<sup>20</sup>. Ce document a trait à la mondialisation, qui est

<sup>19</sup> <http://www.unglobalcompact.org>

<sup>20</sup> Document UNEP/GCSS.VI/8, mai 2000.

censée «offrir à beaucoup la possibilité d'améliorer leur niveau de vie. Ne peuvent cependant saisir cette chance que les personnes instruites, très bien adaptées à la vie en société, et qui ont accès à un marché du travail ou financier qui fonctionne bien. De nombreuses personnes restent toutefois exclues de ces bienfaits, en particulier les populations des pays en développement.» Il indique également que «la fracture culturelle, sociale et économique doit être réduite» et présente les solutions qu'offre l'écologie. Faisant référence aux événements de Seattle, le document met particulièrement l'accent sur le rôle que doivent jouer le secteur privé et la société civile.

## C. Institutions de Bretton Woods

### *Assemblée annuelle (septembre 2000)*

49. Le FMI et la Banque mondiale ont tenu leur assemblée annuelle à Prague du 19 au 28 septembre 2000. Outre les réunions des Conseils des gouverneurs, le Comité du développement et le Comité international monétaire et financier (CIMF) ont été officiellement convoqués. «Mettre la mondialisation au service de tous» a été le leitmotiv de cette assemblée et constituera le fil conducteur des futurs travaux de la Banque et du Fonds, et à cet égard la lutte contre la pauvreté a été confirmée comme étant l'objectif prioritaire. Ces orientations ont été expressément approuvées dans le communiqué du CIMF. Le communiqué du Comité du développement indique que l'intégration grandissante de l'économie mondiale et les avancées technologiques qui en résultent devraient contribuer grandement au progrès économique et social, à l'équité et à la stabilité, mais que ces gains pourraient ne pas se réaliser. Les ministres y reconnaissent qu'il leur incombe de faire en sorte que la mondialisation profite à tous, et non à une minorité, et réaffirment leur volonté de faire de la Banque, du Fonds et d'autres institutions multilatérales des alliés plus forts dans cette entreprise. Dans son allocution de clôture, le Président de la Banque mondiale, M. Wolfensohn, estime qu'il y a consensus sur l'idée que l'élimination de la pauvreté est au cœur de la mission de la Banque et du Fonds, que la mondialisation est à la fois une chance et un défi, et que la tâche de ces deux institutions est de maximiser les avantages de la mondialisation tout en aidant ceux qu'elle met en difficulté. Dans son allocution de clôture, le directeur général du FMI, M. Köhler, a déclaré qu'il est de la responsabilité des institutions qui constituent le socle du système économique mondial de faire en sorte que la mondialisation se traduise par une amélioration de la qualité de la vie pour tous; qu'il faut aider les pays membres à en tirer parti et trouver les moyens d'en réduire les aspects négatifs afin de parvenir à une croissance soutenue et de réduire la pauvreté.
50. Les chefs de secrétariat du FMI et de la Banque mondiale ont présenté une déclaration commune qui a été saluée et approuvée par la majorité des participants. Dans cette déclaration, ils font part de leur objectif commun consistant à essayer d'améliorer la qualité de la vie et de réduire le niveau de pauvreté grâce à une croissance durable et équitable, et proposent dans cette optique une série de principes directeurs: 1) aborder de manière globale, en tenant compte de leur nature polymorphe, les questions liées à la croissance durable et à la réduction de la pauvreté; 2) veiller au caractère équitable de la croissance et du développement, gage de durée et d'efficacité, en évitant les obstacles liés aux disparités entre les sexes, à l'appartenance ethnique et à la situation sociale; 3) responsabiliser les pays, qui doivent établir eux-mêmes leur stratégie de développement en fonction de leur situation, et élargir la participation à l'élaboration de cette stratégie; 4) subordonner l'aide aux résultats; 5) veiller à la transparence des rôles, des responsabilités et des résultats.
51. Le renforcement du rôle du FMI et de son engagement dans les pays pauvres et au niveau des cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté a été expressément approuvé. Pour ce

qui est de la Banque mondiale, sa principale mission consiste à aider les pays à réduire le niveau de pauvreté, l'accent étant mis sur la dimension institutionnelle, structurelle et sociale du développement. Un de ses objectifs prioritaires reste l'application du cadre de développement intégré et, pour les pays les plus pauvres, la Banque est en train de mettre au point un système de crédit d'appui à la réduction de la pauvreté destiné à compléter les apports de la Facilité du Fonds pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance et qui liera également l'appui financier de la Banque au cadre stratégique de lutte contre la pauvreté du pays concerné. C'est dans le domaine financier, par exemple, où les chevauchements de responsabilités sont nombreux, que la coopération entre la Banque et le Fonds a été jugée la plus efficace, et c'est l'initiative renforcée en faveur des pays pauvres ou très endettés (PPTE) qui occupe la place essentielle dans cette coopération. L'accent a été mis par ailleurs sur le rôle important joué à cet égard par le secteur privé (solutions axées sur le marché, initiatives volontaires, etc.). Les participants se sont engagés à rationaliser et à améliorer les politiques en matière de conditionnalité, à faire mieux participer la société civile et à améliorer la collaboration entre les deux institutions et avec les partenaires bilatéraux et multilatéraux.

52. Une question qui est souvent revenue dans les débats est la nécessité, pour la Banque mondiale comme pour le FMI, de renforcer leur coopération avec les autres institutions. Le Comité du développement a appelé en particulier la Banque mondiale à clarifier sans tarder sa pratique en matière de sélection des institutions afin de mieux gérer l'ensemble des contraintes pesant sur la Banque en matière de personnel et de ressources, et de se concerter avec les autres organisations internationales pour mieux coordonner les responsabilités. L'OIT, qui a fait connaître sa position à ce sujet par des déclarations écrites du Directeur général qui ont été communiquées aux ministres et à d'autres observateurs lors des réunions du Comité du développement et du CIMF, s'est engagée à contribuer à la réalisation des principaux objectifs en matière de réduction de la pauvreté. L'accent a été mis sur certains domaines de coopération et sur la nécessité de développer les synergies. La déclaration de l'OIT devant le Comité de développement de la Banque mondiale est reproduite sur le site Web de cette dernière <sup>21</sup>.

## D. Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

### 1. Réunion du Conseil au niveau des ministres (juin 2000)

53. Le Conseil de l'OCDE s'est réuni au niveau des ministres à Paris, les 26 et 27 juin 2000. Plusieurs points intéressant l'OIT sont abordés dans son *communiqué* <sup>22</sup>. La République slovaque a participé à la réunion en qualité d'observateur avant son adhésion officielle, le 28 septembre, à l'OCDE, qui comptera alors 30 membres. Le thème de cette réunion ministérielle était «Maîtriser la mondialisation». Tout en se félicitant des possibilités offertes par cette dernière, et notamment par les progrès techniques, les ministres ont pris acte des graves problèmes qu'elle pose en matière de gestion des affaires publiques à tous les niveaux. Ils ont indiqué que la prochaine réunion de l'OCDE au niveau des ministres, en 2001, examinerait un rapport sur le développement durable et une importante étude afin de «définir un ensemble d'orientations qui se renforcent mutuellement et soient cohérentes

<sup>21</sup> Pour un compte rendu détaillé des relations de l'OIT avec les institutions de Bretton Woods, voir le document GB.279/ESP/1.

<sup>22</sup> <http://www.oecd.org/subject/mcm/2000>

pour mieux intégrer les considérations économiques, sociales et environnementales». Le communiqué rappelle qu'«une amélioration de la cohésion sociale, favorisée par le plein emploi» facilitera l'adaptation à toute une série de changements.

54. Passant en revue avec le Directeur général de l'OMC, M. Moore, les faits nouveaux en matière de commerce, les ministres ont conclu que «les leçons de la réunion ministérielle de l'OMC à Seattle sont claires ... Une ferme volonté politique et une plus grande flexibilité de toutes parts sont nécessaires si l'on veut qu'un consensus se dégage en faveur d'un nouveau cycle de négociations; il faut faire davantage pour répondre aux préoccupations particulières et diverses des pays en développement, et une interaction plus large s'impose avec nos sociétés pour instaurer un dialogue constructif sur les avantages et les défis de la libéralisation des échanges.» Mettant l'accent sur la nécessité de renforcer le système commercial multilatéral et de susciter un large soutien de l'opinion, le communiqué indique qu'«une coopération plus étroite entre les organisations internationales compétentes – OMC, FMI, Banque mondiale, CNUCED, OIT, OMS, PNUE – et l'OCDE est essentielle. Les travaux analytiques de l'OCDE à l'appui du système commercial multilatéral, notamment sur l'investissement, les échanges et l'environnement, les échanges et les normes fondamentales du travail, et les échanges et la concurrence, ainsi que ses contributions à l'analyse internationale des questions de gouvernance, gardent tout leur intérêt.»
55. Le communiqué fait également état de l'adoption de la version révisée des «Principes directeurs à l'intention des entreprises multinationales» par les gouvernements des pays membres de l'OCDE et ceux de l'Argentine, du Brésil, du Chili et de la République slovaque (voir ci-dessus, paragr. 24). La partie consacrée à la coopération pour le développement approuve largement les nouvelles stratégies de la Banque mondiale et du FMI en matière de réduction de la pauvreté. Elle cite également la déclaration du Comité d'aide au développement concernant le «Partenariat au service de la lutte contre la pauvreté», qui «souligne l'importance de cadres de développement intégré d'envergure nationale incorporant une stratégie de lutte contre la pauvreté». Les ministres ont approuvé les objectifs arrêtés au niveau international, faisant valoir que «l'attachement au respect des droits de l'homme, y compris l'égalité des sexes et le renforcement du pouvoir des femmes, est un élément essentiel de la coopération pour le développement et revêt une importance vitale pour une réduction durable de la pauvreté». L'OCDE formule actuellement des lignes directrices pour la lutte contre la pauvreté ainsi qu'une liste des conditions essentielles à la cohérence des politiques. Les ministres se sont engagés à obtenir l'accroissement de l'aide officielle au développement et à parvenir à un accord sur le déliement de l'aide. Le communiqué s'achève par une partie consacrée à la coopération avec les non-membres: «L'organisation doit approfondir et élargir ses relations avec les économies non membres, dans les domaines où elle détient un avantage comparatif, en vue de promouvoir le développement d'une économie mondiale fondée sur un ensemble de règles et de valeurs.»

## **2. Forum 2000 de l'OCDE – Partenariats pour la nouvelle économie (juin 2000)**

56. L'objectif du Forum 2000 de l'OCDE, qui s'est tenu en marge de la réunion du Conseil au niveau des ministres, était de rassembler des ministres de l'OCDE, des chefs de secrétariat d'organisations internationales et des représentants du monde de l'entreprise, d'organisations non gouvernementales et de la société civile afin de stimuler le débat sur les principaux problèmes qui se posent au XXI<sup>e</sup> siècle à une économie de plus en plus mondialisée et de plus en plus fondée sur la connaissance et d'examiner les moyens de mettre cette économie au service de tous. Sur la question de la mondialisation et de la «nouvelle économie», certains orateurs ont fait observer que les économies plus ouvertes fonctionnent mieux, que la mondialisation est souvent synonyme de croissance supérieure

et que les faibles taux de croissance vont de pair avec une régression trop lente de la pauvreté. L'accent a été mis sur le fossé qui se creuse entre les riches et les pauvres. Les principales conditions d'un développement juste et équitable sont la croissance de l'emploi et la fourniture de services d'enseignement et de santé de qualité.

57. En ce qui concerne le rôle que doivent jouer les pays en développement dans la «nouvelle économie», l'idée qui s'est dégagée est qu'il faudra aider les pays les plus pauvres à renforcer leurs capacités dans le domaine de l'information et de la communication et les impliquer davantage dans cette économie. La question de la réduction de la «fracture numérique» entre les pays et au niveau national a été au centre de la plupart des discussions, et de nombreux orateurs ont souligné les risques de troubles sociaux que cette fracture fait peser. Certains intervenants se sont déclarés favorables à la mondialisation des droits de la personne humaine et ont souhaité que les entreprises considèrent la protection de ces droits comme une obligation «morale», et non «légale», car sur le long terme elle est favorable aux entreprises: la règle de droit contribue à la protection des investissements, et la satisfaction des travailleurs permet d'améliorer la productivité. Les droits de l'homme et les droits des travailleurs doivent être pris au sérieux au niveau multilatéral, notamment par le respect de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail.

## E. Union européenne (UE)

### *Réunions du Conseil européen (mars et juin 2000)*

58. Les chefs d'Etat et de gouvernement de l'UE et le Président de la Commission européenne se sont réunis à Lisbonne, Portugal, les 23 et 24 mars 2000, à l'occasion d'une réunion extraordinaire du Conseil européen. Cette réunion a fixé à l'Union un objectif stratégique pour la décennie à venir: devenir l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde et combiner une croissance économique durable avec l'amélioration de l'emploi et le renforcement de la cohésion sociale<sup>23</sup>. Dans ses conclusions, la Présidence a évoqué, d'une part, la nécessité d'une «politique active de l'emploi», invitant les Etats Membres à envisager de se fixer des objectifs nationaux afin d'améliorer le taux d'emploi et, d'autre part, la nécessaire adaptation des systèmes de protection sociale, l'évolution vers une économie de la connaissance fondée sur les techniques numériques et la nécessité d'investir dans les êtres humains. Pour ce qui est de la promotion de l'intégration sociale, le Conseil a déclaré que «l'emploi est la meilleure protection contre l'exclusion sociale» et a dit en conclusion qu'il poursuivrait ses réflexions sur la future orientation de la politique sociale, sur la base d'une communication de la Commission, afin d'arriver en décembre 2000, au Conseil européen de Nice, à un accord sur un agenda social européen.
59. Une autre réunion s'est tenue à Santa Maria da Feira, Portugal, les 19 et 20 juin 2000 pour examiner, entre autres questions, la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne. Dans ses conclusions, la Présidence a indiqué que «cette stratégie, dont la réalisation est pleinement en cours, sous-tend toute l'action de la Communauté pour l'emploi, l'innovation, la réforme économique et la cohésion sociale». Le Conseil a notamment souligné «l'importance que revêtent les petites entreprises pour la croissance, la compétitivité et l'emploi dans l'Union» et a évoqué l'adoption récente de la Charte européenne des petites entreprises. Il a rappelé l'importance de l'éducation et de la formation tout au long de la vie pour «assurer l'épanouissement de la citoyenneté, faire progresser la cohésion sociale

<sup>23</sup> <http://register.consilium.eu.int/pdf/en/00/st08/08643en0.pdf>

et développer l'emploi» et a invité les partenaires sociaux à jouer un rôle plus important dans la mise en œuvre de la stratégie européenne de l'emploi, en mettant notamment l'accent sur la modernisation de l'organisation du travail, sur l'éducation et la formation tout au long de la vie et sur l'augmentation du taux d'emploi, pour les femmes en particulier.

## **F. Sommet Afrique-Europe (avril 2000)**

**60.** Les chefs d'Etat et de gouvernement de pays africains et de l'Union européenne, et le Président de la Commission européenne, se sont réunis à l'occasion du premier Sommet Afrique-Europe organisé sous l'égide de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et de l'UE, au Caire, Egypte, les 3 et 4 avril 2000. Dans leur déclaration, ils ont confirmé que l'évolution actuelle vers la libéralisation et la mondialisation posait de graves problèmes aux pays africains, à une époque où la part de l'Afrique dans le commerce mondial ne cesse de diminuer. Ils se sont également réjouis de la décision d'allouer un milliard d'euros, imputés sur le Fonds de développement européen, dans le cadre du programme spécial d'allègement de la dette en faveur des pays pauvres très endettés, intitulé: Initiative PPTE renforcée, et ont noté que les pays africains seraient les principaux bénéficiaires de cette décision. Reconnaisant que le succès de toute initiative en matière d'allègement de la dette dépend de la mise en œuvre des mesures de réforme économique nécessaires, ils ont encouragé les pays africains à poursuivre la mise en œuvre de telles réformes, à instaurer une bonne gestion des affaires publiques et à s'engager à consacrer les économies tirées de l'allègement de la dette à la lutte contre la pauvreté, et notamment à l'amélioration des secteurs sociaux et à la modernisation des infrastructures. Dans leur plan d'action, ils sont notamment convenus d'approfondir le lien entre le commerce et le développement dans le cadre du système commercial multilatéral afin de veiller à ce que la poursuite de la libéralisation des échanges et le renforcement des règles multilatérales contribuent à la réduction de la pauvreté et au développement durable. A cet égard, ils sont également convenus d'accorder une attention particulière à cette question dans le cadre des prochaines conférences ministérielles de l'OMC. Ils ont salué la mise en place de l'initiative PPTE et ont partagé l'espoir, exprimé par l'OUA, de la création d'un fonds mondial de solidarité qui sera destiné au développement de l'Afrique et tout particulièrement à l'éradication de la pauvreté.

## **G. Sommet UE-Etats-Unis (mai 2000)**

**61.** Les chefs d'Etat et de gouvernement de l'UE et des Etats-Unis se sont réunis à Queluz, Portugal, le 31 mai 2000. Ils ont fait une déclaration sur un nouveau cycle de négociations de l'Organisation mondiale du commerce, dans laquelle ils ont réaffirmé leur conviction que le lancement, à brève échéance, d'un cycle de négociations qui tiendrait compte des préoccupations de tous permettrait de stimuler de façon notable la croissance économique mondiale, l'emploi et le développement durable. Il se sont promis de s'appuyer sur les travaux constructifs menés au cours des six derniers mois pour essayer de lancer ce nouveau cycle dans le courant de l'année et ont rappelé leur point de vue commun selon lequel l'agenda de l'OMC devrait inclure les questions sociales que sont les normes du travail et de l'environnement, dans une optique non pas de protectionnisme, mais de justice sociale et de durabilité.

## **H. Sommet du G-8 (juillet 2000)**

**62.** Les chefs d'Etat et de gouvernement du G-8 et le Président de la Commission européenne se sont réunis du 21 au 23 juillet 2000 à Okinawa, Japon, et ont publié un communiqué

final, dans lequel ils ont tout d'abord reconnu les progrès de toutes sortes faits au cours de ce dernier quart de siècle, mais également les inquiétudes que suscitait la mondialisation. Ils ont admis à ce propos qu'il ne fallait pas pour autant cesser d'innover afin que tous puissent en tirer le plus grand profit. Ils ont évoqué le rôle et le potentiel des technologies de l'information et des communications et ont approuvé la charte d'Okinawa sur la société mondiale de l'information. Il se sont félicités de la soumission d'un rapport par les banques multilatérales de développement et le Fonds monétaire international (FMI) sur la réduction de la pauvreté et ont dit attendre avec intérêt de recevoir un rapport annuel sur la question dans la mesure où ils examinent chaque année les progrès réalisés dans la lutte contre la pauvreté dans le monde. Dans leur communiqué, ils se sont également félicités de «la coopération accrue entre l'Organisation internationale du Travail (OIT) et les institutions financières internationales (IFI) en faveur d'une protection sociale adéquate et de normes fondamentales du travail» et ont exhorté les IFI à tenir compte de ces normes dans leur dialogue avec les pays membres. De plus, ils ont souligné «l'importance d'une coopération efficace entre l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et l'OIT sur les dimensions sociales de la mondialisation et de la libéralisation du commerce».

- 63.** Les chefs d'Etat et de gouvernement du G-8 se sont félicités de l'appui de la communauté internationale à l'initiative renforcée en faveur des PPTE et des progrès réalisés dans sa mise en œuvre, même si «d'autres efforts [sont] nécessaires». Ils ont également évoqué la reprise en Asie et ont souligné que «les efforts de réforme doivent maintenant se concentrer sur le maintien de l'élan dans la restructuration du secteur des finances et des sociétés, l'amélioration de la gestion et de la transparence des secteurs public et privé et le renforcement des filets de sécurité sociale, pour assurer une croissance ferme et durable et éviter l'instabilité à l'avenir». Ils ont appelé l'attention sur le fait que les petites et moyennes entreprises pouvaient constituer un puissant instrument de développement. S'agissant des questions commerciales, ils se sont déclarés favorables au renforcement du système commercial multilatéral et ont réaffirmé leur ferme engagement à relancer un nouveau cycle de négociations à l'OMC «avec un ordre du jour ambitieux, équilibré et global qui traduise les intérêts de tous les membres de l'OMC». Ils ont reconnu que l'objectif de ces négociations devait être «d'améliorer l'accès aux marchés, de développer et de renforcer les règles et les disciplines de l'OMC, d'aider les pays en développement à parvenir à la croissance économique et à s'intégrer dans le système commercial mondial et de veiller à ce que les politiques commerciales et sociales et les politiques commerciales et environnementales soient compatibles et se confortent mutuellement».
- 64.** Le Président d'Afrique du Sud, M. Mbeki, intervenant au nom du mouvement des pays non alignés, a, au cours du sommet, fait parvenir au Président du G-8, une lettre dans laquelle il soulignait que «la détérioration des conditions de vie à laquelle sont confrontés 1,2 milliard d'êtres humains et la difficulté à offrir un niveau de vie décent, une alimentation suffisante, des soins de santé, une éducation et un travail décent à tous sont des objectifs communs au Sud et au Nord». Les membres du mouvement des pays non alignés pensent «qu'il reste encore beaucoup à faire» en ce qui concerne les questions de la dette extérieure et des échanges commerciaux. La lettre met en avant les «efforts considérables» que les pays en développement ont dernièrement déployés «pour pouvoir davantage participer à l'économie mondiale, efforts qui leur ont beaucoup coûté, mais qui n'ont pas produit en retour les effets concomitants escomptés, à savoir les avantages importants que cette intégration devait leur apporter, notamment en termes de croissance, de perspectives d'emploi et de réduction des niveaux de pauvreté». Cette situation est, selon eux, principalement due aux «déséquilibres fondamentaux des systèmes commerciaux et financiers internationaux». Ils ont fait part de leur déception quant à l'issue de la dernière conférence ministérielle de l'OMC et ont souligné qu'il fallait de toute urgence relancer ce processus en tenant compte des besoins de développement des pays en développement.

65. Les chefs d'Etat et de gouvernement du G-7 se sont rencontrés au cours de ce même sommet et ont publié une déclaration sur les questions économiques mondiales, dans laquelle ils ont souligné que l'allégement de la dette des pays pauvres très endettés était un des aspects essentiels de la stratégie visant à réduire de moitié, d'ici à 2015, la proportion de la population mondiale vivant dans une pauvreté extrême. Ils ont souligné les progrès accomplis dans la mise en œuvre de cette initiative tout en convenant que des efforts supplémentaires étaient nécessaires. Ils ont également souligné que les banques multilatérales de développement devaient augmenter les ressources qu'elles consacrent aux investissements sociaux de base.

## I. Groupe des 77 (G-77): Sommet du Sud (avril 2000)

66. Les chefs d'Etat et de gouvernement des pays membres du Groupe des 77 (G-77) et de la Chine se sont réunis à La Havane, Cuba, du 10 au 14 avril 2000, dans le cadre du premier Sommet du Sud au cours duquel ils ont adopté une déclaration et un programme d'action. Dans leur déclaration, ils ont exprimé leur préoccupation quant à l'élargissement du fossé entre le Nord et le Sud et la détérioration de la situation sociale et économique des pays les moins avancés. Ils ont lancé un appel pour que des mesures urgentes soient prises pour répondre aux besoins de la majorité de la population, soulignant que «sans cela, la mondialisation n'apportera aucune solution durable aux problèmes majeurs des pays en développement».

67. A propos des questions de commerce, tout en faisant leurs, «les valeurs de la protection de l'environnement, des normes de travail, de la protection de la propriété intellectuelle, des innovations autochtones et de la communauté locale, d'une gestion macroéconomique saine, ainsi que de la promotion et de la protection de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales, y compris le droit au développement, et leur examen dans le cadre des institutions internationales compétentes», ils ont rejeté toute tentative visant à invoquer ce type de questions pour imposer aux pays en développement des conditions qui restreignent leur accès aux marchés et diminuent le niveau de l'assistance et les transferts de technologie en leur faveur. Ils ont accueilli avec satisfaction l'initiative appelant à la création du Fonds mondial de solidarité et ont exprimé leur préoccupation au sujet de la dette et des sociétés transnationales, soulignant que les stratégies mondiales de ces dernières n'étaient pas nécessairement compatibles avec la création d'emplois et la réalisation des objectifs de développement de nombreux pays en développement. A cet égard, ils ont demandé à la CNUCED et à l'OIT d'étudier, dans le cadre de leurs compétences respectives, les tendances à la fusion de sociétés transnationales et les retombées de ce phénomène sur le chômage et sur la compétitivité des petites et moyennes entreprises dans les pays en développement. Ils ont exhorté les sociétés transnationales à intégrer les objectifs de développement des pays d'accueil dans leurs stratégies commerciales.

68. Les chefs d'Etat et de gouvernement du G-77 et de la Chine ont constaté que l'écart séparant le Nord du Sud dans les domaines scientifiques et techniques ne cessait de se creuser et que le processus d'accumulation rapide des connaissances et des techniques ne concernait pas des centaines de millions de personnes qui continuaient à vivre dans une pauvreté absolue. Ils ont estimé que les innovations techniques devaient être évaluées systématiquement, eu égard à leur incidence économique, sociale et environnementale, par l'ensemble de tous les secteurs sociaux concernés, dont les milieux d'affaires, les gouvernements, la communauté scientifique, ainsi que par d'autres groupes n'ayant pas habituellement pris part à ce processus. Dans leur programme d'action, ils ont rappelé que la mondialisation offrait certes des possibilités, mais présentait aussi des risques et des défis, et ils se sont engagés à promouvoir la participation effective des pays en développement aux décisions internationales en matière de politique économique, eu égard

à la mondialisation de l'économie. Ils ont mis en avant le rôle de la coopération Sud-Sud et se sont engagés à intensifier la coopération en vue de promouvoir le développement social, notamment le renforcement des capacités et la valorisation des ressources humaines.

## **J. Groupe des quinze (G-15): Dixième sommet (juin 2000)**

**69.** Les chefs d'Etat et de gouvernement du Groupe des quinze se sont réunis au Caire, Egypte, du 19 au 20 juin 2000, dans le cadre de leur dixième sommet. Des ministres des Affaires étrangères et du Commerce s'étaient rencontrés à plusieurs reprises pour préparer ce sommet. Dans leur communiqué commun, au sujet du commerce, ils ont déclaré accorder «un rang de priorité élevé à l'application intégrale et efficace des accords de l'OMC, d'une façon qui soit compatible avec l'objectif de la libéralisation du commerce» et ont fait valoir qu'il n'y avait «pas lieu d'inscrire ou de rattacher à l'ordre du jour de l'OMC des questions relevant d'un domaine non commercial, telles que les normes du travail, comme le proposent certains pays industrialisés». Ils ont rejeté «comme étant une forme déguisée de protectionnisme toute tentative visant à invoquer ce type de questions pour imposer aux pays en développement des conditions qui restreignent leur accès aux marchés, diminuent le niveau de l'assistance ou découragent les transferts de technologie en leur faveur» et ont constaté avec préoccupation que «les dispositifs préférentiels [s'étaient] érodés, en particulier, en raison de l'introduction de nouvelles conditionnalités, telles que des normes en matière de travail et d'environnement, dans le cadre du système généralisé de préférences (SGP)». S'agissant de la dette, et saluant à cet égard l'initiative PPTTE, ils ont déclaré que, même améliorée, cette initiative, qui était assortie de diverses conditions, n'avait pas l'envergure voulue pour appuyer efficacement les efforts déployés à l'échelon national en vue d'éliminer la pauvreté ou pour améliorer le contexte international en matière de financement du développement, et n'apportait pas «suffisamment de capitaux nouveaux pour promouvoir le développement économique et social des pays concernés». S'appuyant sur la Déclaration du Sommet du Sud, ils ont mis en avant le rôle des petites et moyennes entreprises et rappelé la requête présentée aux institutions internationales compétentes, lors de la rencontre à La Havane.

**70.** Ils ont en outre constaté avec préoccupation une augmentation du chômage dans la plupart des pays en développement, problème aggravé par la récente crise financière et qui touche le tissu socio-économique de la société. La situation est particulièrement grave dans les pays du Sud, où plus d'un milliard de personnes sont au chômage et où existe le problème connexe du sous-emploi. Rappelant l'initiative du G-15 intitulée «une stratégie globale de l'emploi», qui préconise «l'élaboration de politiques orientées vers une croissance économique et un développement social stables», ils ont réaffirmé «que le BIT devait, d'une part, concevoir, d'urgence, une stratégie visant à promouvoir la création d'emplois dans tous les pays en développement, afin de donner suite à la Déclaration et au Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social, et, d'autre part, analyser les répercussions sociales et économiques de la crise financière sur le secteur informel de l'économie des pays concernés, notamment en ce qui concerne les secteurs les plus vulnérables, et étudier plus avant les incidences de la crise des marchés financiers sur les divers programmes de lutte contre de la pauvreté dans les pays en développement».

## **K. Mouvement des pays non alignés: treizième Conférence ministérielle (avril 2000)**

**71.** Les ministres des Affaires étrangères du Mouvement des pays non alignés se sont réunis à Cartagena, en Colombie, du 8 au 9 avril 2000, pour examiner en particulier le suivi des décisions prises lors de leur précédent sommet. Bon nombre d'éléments et de problèmes,

en particulier ceux concernant les sociétés transnationales, les PME, la dette et le commerce, qui figurent dans leur document final, ont été repris dans la Déclaration du Sommet Sud et dans le communiqué commun du Sommet des pays du G-15. Ils ont insisté sur l'impact inégal de la mondialisation et de la libéralisation, ainsi que sur l'écart grandissant entre les pays avancés et les pays en développement, et surtout les pays les moins avancés.

72. Les ministres se sont dit préoccupés de voir que les opportunités commerciales des pays en développement étaient réduites à néant par le recours des pays avancés à des mesures protectionnistes comme le recours abusif à des mesures antidumping et autres mesures, y compris celles prises unilatéralement et sous le couvert de préoccupations liées aux normes techniques, de préoccupations sociales, de préoccupations liées à l'environnement ou d'un intérêt pour les droits de l'homme, et ont réaffirmé sans équivoque que les questions non commerciales telles que les problèmes sociaux et d'environnement ne devraient pas être inscrites à l'ordre du jour de l'OMC. Ils ont réclamé davantage de transparence dans les négociations commerciales et la participation effective des pays en développement. Ils ont souligné que les bas salaires et les normes environnementales des pays en développement n'étaient pas responsables des pertes d'emplois enregistrées dans les pays avancés, qui devraient s'attaquer à leur problème de chômage en prenant des mesures macroéconomiques et structurelles appropriées. Ils ont réaffirmé que l'OIT était la seule organisation internationale compétente pour établir les normes du travail et pour s'en occuper; ont réitéré qu'il n'y avait pas de lien entre le commerce et les normes sociales et, tout en se disant déterminés à promouvoir toutes les normes sociales pertinentes, ont rejeté toute tentative visant à établir un tel lien, ainsi que l'utilisation des normes sociales comme prétexte pour prendre des mesures unilatérales dans le domaine commercial. S'agissant de l'information et de la communication, ils se sont dit préoccupés par l'écart grandissant entre les pays avancés et les pays en développement, et surtout les moins avancés, en matière d'information et de technologie. Pour ce qui est de l'élimination de la pauvreté, ils ont encouragé l'échange d'expériences entre les pays non alignés et les autres pays en développement en ce qui concerne les stratégies et programmes d'élimination de la pauvreté.

## **L. Réunion des Présidents d'Amérique du Sud (août-septembre 2000)**

73. Du 31 août au 1<sup>er</sup> septembre 2000, les chefs d'Etat de l'Argentine, de la Bolivie, du Brésil, du Chili, de la Colombie, de l'Equateur, du Guyana, du Paraguay, du Pérou, du Suriname, de l'Uruguay et du Venezuela ont participé à la première Réunion des Présidents d'Amérique du Sud, qui s'est tenue à Brasilia, au Brésil. Dans leur communiqué, ils ont déclaré que la mondialisation pouvait apporter des avantages aux pays de la région si elle se faisait dans la perspective d'un développement et de résultats équilibrés et équitables. Selon eux, la mondialisation est également synonyme de défis à relever avec un engagement politique et une action concertée de la part des pays d'Amérique du Sud, si l'on veut que la mondialisation permette d'accroître les possibilités de croissance et de développement dans la région et d'améliorer le bien-être social de manière durable et équitable. Ils ont réitéré leur détermination à renforcer l'OMC et à améliorer le système commercial multilatéral, compte tenu du lien qui relie le commerce au développement et des préoccupations des pays en développement. Les présidents ont évoqué la situation de certains pays d'Amérique du Sud qui se sont fortement endettés, et ont invité la communauté financière internationale à œuvrer de concert pour trouver rapidement une solution à ce problème. Ils ont souligné que la pauvreté et la marginalisation menaçaient la stabilité institutionnelle de la région et que leur élimination devrait continuer d'avoir un rang de priorité élevé. Pour finir, ils se sont félicités de la signature, le 30 juin 2000, de la

Charte des engagements sociaux de Buenos Aires du MERCOSUR, de la Bolivie et du Chili (voir ci-après).

## **M. Le Marché commun du Sud (MERCOSUR)**

### ***XVIII<sup>e</sup> Réunion du Conseil du MERCOSUR (juin 2000): La Charte des engagements sociaux de Buenos Aires***

74. La XVIII<sup>e</sup> Réunion du Conseil du Marché commun du Sud s'est tenue à Buenos Aires le 30 juin 2000. Dans leur communiqué commun, les présidents des Etats membres de ce marché commun de la Bolivie et du Chili se sont dits fermement convaincus que le développement économique devait nécessairement s'accompagner du règlement des problèmes sociaux. Selon eux, les objectifs définis dans la Charte des engagements sociaux de Buenos Aires du MERCOSUR, de la Bolivie et du Chili, qui a été signée lors de ce sommet, doivent être réalisés de toute urgence, notamment pour ce qui est de l'objectif ultime d'élimination de la pauvreté et de toutes les formes de discrimination. A cet effet, ils ont chargé le Forum de consultation et de coopération du MERCOSUR de veiller au suivi des orientations et des mesures définies dans la Charte de Buenos Aires en favorisant l'institutionnalisation des réunions des autorités chargées de traiter les questions de développement social. Dans cette Charte, les présidents réaffirment également les principes et les droits énoncés dans la Déclaration sociale et du travail du MERCOSUR<sup>24</sup> et conviennent de promouvoir des mesures qui permettent de répondre aux besoins spécifiques des enfants et des jeunes dans les situations d'abus sexuels et de travail des enfants; de renforcer la coopération entre les pays de la région en matière de migrations et de garantir aux migrants le plein exercice des droits de l'homme; de promouvoir dans leur société une croissance reposant sur l'égalité entre hommes et femmes dans la vie sociale, politique, économique et culturelle; et de prendre des mesures qui favorisent l'émergence de sociétés non exclusives.

## **N. La Communauté andine**

### ***Douzième Conseil présidentiel andin (juin 2000)***

75. Les Présidents de la Bolivie, de la Colombie, de l'Equateur, du Pérou et du Venezuela se sont réunis à Lima, au Pérou, les 9 et 10 juin 2000, dans le cadre du douzième Conseil présidentiel andin. Dans l'Acte de Lima, qui a été adopté lors de cette réunion, ils ont évoqué la mise en œuvre du Programme social andin et ont demandé aux institutions faisant partie du Système d'intégration andin de soumettre au Conseil, pour approbation lors de sa réunion suivante, un programme d'activités spécifiques susceptible de consolider l'intégration andine et d'aider à élaborer le Programme social andin. Ils ont également décidé de créer un Conseil consultatif des ministres du Travail.

<sup>24</sup> Document GB.277/WP/SDG/2, paragr. 41-42.

## O. Communauté de coordination du développement de l'Afrique australe (SADC)

### *Sommet du SADC (août 2000)*

76. Le Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de la Communauté de coordination du développement de l'Afrique australe (SADC) s'est tenu à Windhoek, en Namibie, les 6 et 7 août 2000. Les chefs d'Etat et de gouvernement de la Communauté se sont dits préoccupés de voir que la dette extérieure demeurait un problème majeur pour les pays de la SADC. Tout en se félicitant de l'annulation de la dette bilatérale par certains pays avancés, ils ont fait remarquer qu'un examen du profil d'endettement des pays montrait que leurs dettes étaient dues en grande partie à des institutions multilatérales et que, de ce fait, l'annulation de la dette bilatérale n'avait pas vraiment permis de réduire le fardeau de la dette.

## P. Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE)

### 1. *Quatorzième Réunion des ministres du Travail de l'ANASE (mai 2000)*

77. La quatorzième Réunion des ministres du Travail de l'ANASE a eu lieu les 11 et 12 mai 2000 à Manille. Dans leur communiqué commun, les ministres du Travail ont réitéré leur engagement et leur détermination à renforcer les piliers sociaux de l'ANASE en œuvrant pour l'épanouissement et la dignité des travailleurs. Ils ont adopté une Déclaration de politique générale et une Déclaration de mission qui décrit ces tâches et la démarche à suivre dans le domaine du travail et de l'emploi, le but étant de renforcer les capacités internes permettant de traiter les problèmes de protection sociale, de création d'emplois et de renforcement des consultations tripartites. Ils ont réaffirmé leur détermination à promouvoir les conditions de travail dans un climat de liberté et d'égalité et à éliminer le travail des enfants aussitôt que possible, la solution étant à trouver dans l'éducation, l'assistance technique et d'autres activités promotionnelles. Ils ont réitéré leur opposition à toute tentative visant à établir un lien entre le commerce et les normes du travail et à toute utilisation de ces normes à des fins protectionnistes ou autres, et ont prié instamment l'OIT de s'assurer que la promotion des normes du travail serait faite dans le cadre de l'OIT et dans l'intérêt des travailleurs, des employeurs et des gouvernements des Etats Membres.

### 2. *Réunion ministérielle (juillet 2000)*

78. Les ministres des Affaires étrangères de l'ANASE se sont réunis à l'occasion de la 33<sup>e</sup> Réunion ministérielle de l'ANASE à Bangkok, en Thaïlande, les 24 et 25 juillet 2000. Les ministres ont signé la Déclaration commune de cohésion sociale par laquelle l'ANASE se dit déterminée à coopérer pour que les populations des pays de l'ANASE, quels que soient leur âge et leur catégorie, y compris les groupes défavorisés et particulièrement vulnérables, aient accès à des ressources qui leur permettent de se donner une vie décente et productive. Cette déclaration réitère la nécessité de renforcer les capacités de la région pour lui permettre de relever les défis de la mondialisation. Elle demande l'application, selon les circonstances, du plan d'action de l'ANASE concernant les filets de sécurité sociale de manière à renforcer la capacité institutionnelle des pays membres pour leur permettre d'exécuter des programmes sociaux efficaces et de renforcer l'infrastructure sociale.

## **Q. Forum de coopération économique Asie-Pacifique (APEC)**

### **1. Réunion des ministres du Commerce (juin 2000)**

79. Les ministres du Commerce de l'APEC se sont réunis les 6 et 7 juin 2000 à Darwin, en Australie, et ont réaffirmé l'importance d'un essor du commerce pour une croissance et un développement économique durables. Ils ont souligné que la libéralisation des échanges et des investissements offrait la possibilité de développer l'emploi et la capacité de résoudre les problèmes sociaux urgents de ceux qui pouvaient être défavorisés par les mutations économiques et ont réitéré leur détermination à poursuivre le mouvement de libéralisation des échanges commerciaux multilatéraux et à lancer aussitôt que possible une nouvelle série de négociations commerciales multilatérales. Ils ont toutefois reconnu la nécessité de redoubler d'efforts pour accroître le soutien de la collectivité à ces objectifs.

### **2. Réunion des ministres des Finances (septembre 2000)**

80. Les ministres des Finances de l'APEC se sont réunis à Bandar Seri Bagawan, à Brunei Darussalam, les 9 et 10 septembre 2000. Dans leur déclaration ministérielle commune, ils ont réaffirmé que, pour obtenir une croissance durable, il fallait des échanges commerciaux et des investissements libres et ouverts, tout en soulignant que la mondialisation pouvait aussi rendre leurs économies plus fragiles face aux chocs externes et aux bouleversements sociaux. Ils ont souligné la nécessité d'avoir des institutions solides et des individus bien formés pour qu'ils exploitent pleinement toutes les opportunités qui s'offrent à eux, ainsi que la nécessité d'avoir des politiques et des programmes sociaux bien conçus pour que tous les citoyens, et surtout les moins bien lotis, puissent avoir leur part de la prospérité économique. S'agissant de la crise financière asiatique, ils ont déclaré que les conséquences sociales de cette crise et d'autres événements économiques et catastrophes naturelles avaient montré la nécessité d'avoir des filets de sécurité sociale si l'on voulait que la politique des pouvoirs publics soit efficace. Ils ont approuvé les efforts faits par les banques de développement multilatérales pour concentrer davantage leur attention sur les programmes et politiques visant à réduire la pauvreté. Ils ont déclaré qu'ils s'employaient à élaborer toute une série de directives sur l'utilisation et l'application des mesures et programmes concernant les filets de sécurité sociale, compte tenu de l'expérience économique récente. Ces directives seront présentées aux dirigeants économiques de l'APEC lors de leur réunion de novembre 2000.

## **R. Union interparlementaire**

### **Conférence des présidents des parlements nationaux (août-septembre 2000)**

81. La première Conférence des présidents des parlements nationaux, qui a été organisée par l'Union interparlementaire (UIP) avec la coopération des Nations Unies, s'est tenue à New York, du 30 août au 1<sup>er</sup> septembre 2000. Cette conférence qui a rassemblé 148 présidents de 140 parlements nationaux à la veille de l'Assemblée du Millénaire a adopté par consensus une déclaration finale<sup>25</sup> dans laquelle les présidents des parlements

<sup>25</sup> <http://www.ipu.org/splz-e/sp-dclr.htm>

nationaux ont engagé «tous les parlements ... à donner une dimension parlementaire à la coopération internationale». En ce qui concerne la mondialisation et le commerce, ils ont souligné que «l'essor du commerce, les nouvelles technologies, l'apport croissant d'investissements extérieurs et le développement des échanges d'informations stimulent la croissance économique et le progrès humain. Toutefois, cette évolution a plus favorisé les nations développées que les nations en développement, et ces dernières rencontrent de grandes difficultés dans l'application des accords commerciaux internationaux.» Ils ont souligné la nécessité de «veiller à ce que les opportunités et les bienfaits de la mondialisation soient mieux répartis et à ce que le droit au développement soit respecté». Ils ont demandé à l'OMC de «veiller à assurer des échanges à la fois libres et équitables produisant des bienfaits à long terme». Ils ont également engagé la communauté internationale «à la faveur du nouveau Millénaire, à réduire de manière substantielle la dette de ces pays et à annuler la dette publique des pays pauvres très endettés». Le Directeur général faisait partie des orateurs invités, de même que le Président de l'Assemblée générale des Nations Unies, le Directeur général de l'OMC et l'Administrateur du PNUD en sa qualité de président du Groupe de développement des Nations Unies. En s'adressant à la conférence, le Directeur général a réaffirmé la détermination de l'OIT à coopérer avec l'UIP et a lancé un appel vibrant en faveur de la ratification par les parlements nationaux de la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999.

Genève, le 23 octobre 2000.



## Annexe

### Etude de l'OCDE sur le commerce international et les normes fondamentales du travail: Aperçu <sup>1</sup>

#### *Evolution de la situation depuis la fin de l'étude de 1996*

1. Depuis l'étude réalisée en 1996 par l'OCDE, la situation a beaucoup évolué en matière de commerce, d'emploi et de normes fondamentales du travail, tant au niveau national qu'au niveau international. En voici un aperçu.

Il existe maintenant un fort consensus politique international quant au contenu d'un ensemble de normes fondamentales du travail

La communauté internationale a progressé de façon évidente sur la voie d'un consensus quant à la définition et à la reconnaissance d'un petit nombre de normes fondamentales du travail.

Ce consensus a été concrétisé par le renforcement des dispositions de l'OIT en la matière

Une étape clé a été franchie en juin 1998, avec l'adoption de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, qui énonce succinctement quatre principes, oblige les Etats Membres de cette Organisation à les respecter et souligne que les normes du travail ne doivent pas être utilisées à des fins protectionnistes.

Rappelant l'importance des conventions fondamentales de l'Organisation, la Déclaration de l'OIT élargit le champ des notifications de l'application des principes et droits fondamentaux à des pays qui n'avaient pas ratifié ces conventions.

En juin 1999, les Etats Membres de l'OIT ont adopté une nouvelle convention fondamentale n° 182, qui interdit les *pires formes* de travail des enfants. Elle entrera en vigueur en novembre 2000, et deviendra alors la huitième convention fondamentale.

Et les engagements à les respecter se sont multipliés

Depuis octobre 1995, le nombre de pays qui ont *ratifié* les sept conventions fondamentales a plus que doublé. Quant à la nouvelle convention sur les pires formes de travail des enfants, elle a été ratifiée rapidement.

Toutefois, il reste encore du chemin à faire, notamment au chapitre de l'exécution

Même si de très nombreux pays ont ratifié les conventions, il faut continuer d'améliorer le suivi en ciblant ceux qui ne l'ont pas fait. Par ailleurs, même si les choses se sont quelque peu améliorées, il existe toujours un écart important entre la ratification des conventions fondamentales, d'une part, et l'application concrète de leurs principes, d'autre part.

Selon les observations publiées par la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations de l'OIT, rien n'indique clairement que des progrès notables aient été réalisés face au respect des exigences relatives à la liberté d'association et au droit à la négociation collective dans un large échantillon de pays ayant ratifié les conventions afférentes de l'OIT.

<sup>1</sup> Texte fourni par l'OCDE.

Dans l'intervalle, l'OIT a mis en place un nouveau mécanisme d'incitation et renforcé sa coopération technique

La Déclaration de 1998 de l'OIT a permis la mise en application d'une nouvelle méthode de suivi axée sur la promotion des principes et droits fondamentaux au travail, dont un rapport annuel spécial destiné à présenter une image dynamique et globale de la situation et à faciliter l'appréciation et la hiérarchisation des activités de coopération technique du BIT. Ce mécanisme ainsi que d'autres initiatives ont permis de donner une nouvelle impulsion aux activités d'assistance technique déjà importantes menées par le BIT. Même s'il va falloir du temps avant que tous les effets de ces changements soient connus, il semble que certains pays soient sensibles au resserrement de la surveillance et à l'intensification de l'aide au niveau international.

A l'avenir, l'enjeu consistera à trouver un moyen d'attirer l'attention de la communauté internationale sur les défauts les plus graves de façon à encourager une rapide amélioration, tout en continuant à promouvoir, d'une façon générale, un plus grand respect des normes du travail dans les lois et les pratiques des Etats Membres.

Le débat se poursuit à l'OMC sur la question des échanges et du travail

A Singapour, en décembre 1996, les membres de l'OMC ont renouvelé leur engagement à respecter les normes fondamentales du travail reconnues à travers le monde, ils ont appuyé la collaboration entre le secrétariat de l'OMC et celui de l'OIT, rejeté l'utilisation des normes du travail à des fins protectionnistes, et reconnu que l'OIT est l'organisme habilité pour établir et gérer les normes fondamentales du travail.

En décembre 1999, lors de la troisième Conférence ministérielle de l'OMC, à Seattle, les Etats-Unis ont proposé la création d'un groupe de travail de l'OMC sur le commerce et le travail, l'UE l'établissement d'un forum de travail permanent réunissant le BIT et l'OMC sur ce sujet, et le Canada l'instauration d'un groupe de travail de l'OMC sur les liens entre les politiques relatives au commerce, au développement, à la protection sociale et à l'environnement, dans le contexte de l'adaptation à la mondialisation. Plusieurs membres de l'OMC se sont opposés à ces propositions.

Les actions régionales et unilatérales des gouvernements continuent de stimuler la promotion et l'application des normes fondamentales

Les parties à l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine du travail poursuivent leurs efforts de règlement des problèmes de droit du travail en insistant sur l'application des lois déjà existantes dans les trois pays Membres.

Les signataires de deux accords d'intégration économique régionale – le Mercosur et la SADC (Southern African Development Community ou Communauté pour le développement de l'Afrique australe) – ont récemment progressé sur la voie de l'adoption de chartes sociales dans lesquelles ils souscrivent à une série de principes visant le travail et prévoient des mécanismes de contrôle.

Dans le Système généralisé de préférences (SGP) des Etats-Unis, il y a eu suspension du traitement préférentiel dans un cas de travail forcé d'enfants et de non-respect de la liberté d'association. L'examen des pratiques nationales est mis à profit pour mieux faire respecter les droits des travailleurs dans certaines régions.

Le SGP de la CE prévoit l'octroi de préférences supplémentaires aux pays qui peuvent démontrer qu'ils respectent certaines normes fondamentales du travail. Le SGP de la CE permet aussi, dans certaines circonstances, la suspension temporaire des préférences.

Les Etats-Unis ont adopté une loi qui interdit la fabrication ou l'importation de biens produits grâce au travail forcé ou sous contrainte des enfants.

Les Etats-Unis ont négocié une déclaration de coopération avec un important exportateur de biens à forte intensité de main-d'œuvre, aux termes de laquelle les représentants de l'ambassade américaine peuvent visiter les prisons soupçonnées d'abriter des manufactures de biens destinés à l'exportation.

Des engagements concernant le respect des normes fondamentales du travail ont également été inclus dans un accord de partenariat entre la Communauté européenne et les pays du groupe ACP et dans une entente sur le commerce, le développement et la coopération entre la Communauté européenne et l'Afrique du Sud.

Il existe une volonté accrue d'éliminer, dans le cadre de la coopération pour le développement, les formes d'exploitation les plus odieuses de la main d'œuvre infantine

La contribution des programmes de coopération à l'abolition des formes d'exploitation de la main d'œuvre infantine est désormais plus ciblée et davantage axée sur les résultats.

La stratégie du Comité d'aide au développement ou CAD (1996) «Le rôle de la coopération pour le développement à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle» engage les bailleurs de fonds à aider leurs partenaires à faire de l'accès universel à l'enseignement primaire une réalité dans tous les pays d'ici 2015.

Les normes fondamentales du travail et leurs répercussions ont pris une importance accrue à la Banque mondiale, dans le cadre de sa mission de réduction de la pauvreté et de développement économique et social, comme dans beaucoup d'autres institutions financières internationales.

Les directives, les codes d'éthique et les mécanismes, mis en place dans le secteur privé, voient aussi s'étendre leur portée et leur champ d'application

Les efforts se poursuivent pour faire de l'investissement international et des multinationales des agents de la promotion des normes fondamentales du travail. C'est ainsi qu'une révision complète des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des multinationales a été menée à bien en juin 2000.

Cette révision avait pour but d'assurer l'actualité et l'efficacité des Principes directeurs. Des recommandations relatives aux normes fondamentales du travail qui manquaient dans la version antérieure (particulièrement en ce qui concerne le travail des enfants et le travail forcé) ont été ajoutées. Dans la version révisée, il est clairement indiqué que les recommandations s'appliquent aux entreprises opérant dans les pays adhérents ou à partir de ces pays, et à leurs activités dans tous les pays. Ces Principes directeurs, qui s'inscrivent dans le cadre de la Déclaration de l'OCDE sur l'investissement international et les entreprises multinationales, font partie d'un vaste ensemble équilibré d'instruments destinés à faciliter la coopération internationale dans ces domaines.

Les codes d'éthique librement adoptés – engagements écrits à respecter certaines règles de conduite en affaires – continuent à gagner en nombre. Par exemple, aux Etats-Unis, la plupart des entreprises Fortune 500 ont adopté des codes de conduite ou des directives internes dans divers domaines, dont celui des normes fondamentales du travail. Au Royaume-Uni, plus de 60 pour cent des 500 entreprises les plus importantes ont mis en place des codes de ce genre. Il y a dix ans, la proportion n'était que de 18 pour cent. Les partenaires sociaux des secteurs du textile, de la chaussure et du commerce de l'Union européenne ont négocié des codes de conduite fondés sur les normes fondamentales du travail.

L'importance de la pression morale et des labels sociaux semble avoir augmenté depuis l'étude de 1996.

Les zones franches d'exportation – qui échappent parfois aux lois du travail – se multiplient

La Chine mise à part, le nombre de zones franches d'exportation (ZFE) est passé d'environ 500, au temps de l'étude de 1996, à environ 850; elles emploient 27 millions de personnes. Quant à la Chine, elle en compte à elle seule plusieurs centaines.

Dans certains pays, la législation nationale du travail ne s'applique pas aux ZFE. Selon l'OIT, des problèmes tels que forte rotation de la main-d'œuvre, absentéisme, stress et fatigue, faible productivité, gaspillage excessif de matériaux et conflits sociaux se posent encore trop fréquemment dans ces zones. En même temps, les salaires y sont généralement plus élevés que la moyenne du reste de l'économie.

Mais les investisseurs, y compris ceux des ZFE, recherchent de plus en plus des lieux où les travailleurs sont hautement qualifiés

La concurrence internationale croissante change les priorités des investisseurs étrangers, qui ont tendance à préférer les régions où l'on trouve une infrastructure moderne et des travailleurs hautement qualifiés. Les ZFE «intelligentes» ont adopté des stratégies pour améliorer constamment la productivité du travail.

De façon plus générale, les données récentes relatives aux investissements directs étrangers confirment que les multinationales investissent principalement dans les marchés les plus vastes, les plus riches et les plus dynamiques. A l'exception notable de la Chine, les pays où les normes fondamentales du travail ne sont pas respectées continuent à ne recevoir qu'une très petite part des flux monétaires mondiaux. Il est peu probable que les pays qui n'ont pas de normes rigoureuses soient un havre pour les sociétés étrangères.

### ***Conclusions tirées de l'examen des ouvrages sur ce sujet***

2. Une revue des ouvrages traitant de ce sujet, qui sont du domaine public et parus depuis l'étude de 1996, permet de tirer un certain nombre de conclusions provisoires. Quelques principes importants demeurent valables, mais il ressort que la prudence est de mise dans l'interprétation des interactions complexes qui existent entre le commerce, l'emploi et les normes du travail.

Le renforcement des normes fondamentales du travail peut favoriser une meilleure croissance économique et une efficacité accrue

Les pays qui renforcent leurs normes fondamentales du travail peuvent favoriser l'efficacité économique en relevant les niveaux de compétences de leur main-d'œuvre et en créant un climat propice à l'innovation et à une plus grande productivité.

Et des normes élevées peuvent faciliter l'adaptation à la libéralisation des échanges

Des études récentes examinent les liens entre le commerce, la démocratie et les salaires. Les résultats révèlent que les pays qui se donnent des institutions démocratiques – considérées ici comme englobant la reconnaissance des droits fondamentaux des travailleurs – avant de s'ouvrir à la libéralisation des échanges effectuent la transition plus facilement que les pays qui n'ont pas de telles institutions.

Les pays où les normes fondamentales du travail sont insuffisantes ne réussissent pas mieux à l'exportation que ceux où ces normes sont élevées

Les études récentes qui suggèrent une corrélation négative entre le respect des normes du travail et les performances commerciales ne remettent pas en question les conclusions de l'étude de 1996, à savoir que les pays où les normes fondamentales du travail sont insuffisantes ne réussissent pas mieux à l'exportation que ceux où ces normes sont élevées; en effet, les études en question portent sur les normes du travail en général et non sur les *normes fondamentales*. Cette distinction revêt une importance cruciale pour l'analyse car, selon qu'elles sont ou non fondamentales, ces normes auront des effets différents, souvent opposés, sur les résultats économiques.

Les opinions continuent de diverger quant à l'effet du commerce sur les structures de l'emploi et/ou les écarts salariaux

Le désaccord persiste parmi les chercheurs quant à l'importance de l'effet du commerce sur les structures sectorielles de l'emploi et/ou les écarts salariaux par comparaison avec l'effet d'autres forces, telles que le progrès technologique, les migrations internationales et les changements d'ordre institutionnel.

De nombreuses études confirment que le commerce joue un rôle, mais limité. En outre, le fait que l'écart salarial relatif a augmenté dans certains pays en développement (comme d'ailleurs dans certains pays de l'OCDE) remet en question la théorie traditionnelle à cet égard. Si le commerce avait été le moteur de cette évolution, selon le théorème de Stolper-Samuelson, on aurait pu s'attendre à ce que, dans les pays en développement exportateurs de biens à coefficient élevé de main-d'œuvre non qualifiée, l'écart salarial entre ouvriers qualifiés et ouvriers non qualifiés diminue au lieu de s'accroître.

Les craintes d'un «nivellement par le bas» des normes du travail sont probablement exagérées

Un certain nombre d'études récentes révèlent qu'il existe des entraves majeures à un «nivellement par le bas» dans le domaine des normes du travail. Toute entreprise qui tente de bénéficier d'un avantage concurrentiel en réduisant les avantages sociaux sans accorder d'augmentations de salaire en contrepartie cherche en fait à ramener les salaires en dessous de la valeur marginale du travail. Or, sur les marchés concurrentiels, la pression exercée par les autres employeurs finira par forcer l'entreprise à rétablir son régime de rémunération à son niveau initial si elle veut pouvoir embaucher. Mais là où les pressions concurrentielles sont faibles, le résultat peut être différent. Souvent, faire des recherches pour savoir quelle rémunération offrent d'autres entreprises a un coût, et changer d'employeur encore plus. Quoi qu'il en soit, il faut souligner, là encore, que dans la mesure où le débat sur le «nivellement par le bas» porte sur les niveaux de rémunération, cela n'entre pas dans le champ des normes *fondamentales* du travail.

Dans certaines circonstances, interdire le travail des enfants peut s'avérer efficace

Des études récentes amènent à penser que les pouvoirs publics des pays dans lesquels les enfants travaillent préféreraient modifier leur législation plutôt que de s'exposer à des sanctions commerciales. On peut également penser que, dans certaines circonstances, interdire le travail des enfants peut être efficace pour parvenir à instaurer une économie où les salaires des adultes sont élevés et où les enfants ne travaillent pas. Cela pourrait s'appliquer aux pays où la productivité de la main-d'œuvre est relativement élevée et qui peuvent assurer à tous leurs enfants des moyens d'existence sans les faire travailler.

Mais, dans la pratique, cette théorie a des limites

En même temps, dans les pays très pauvres, une telle interdiction risque de placer les ménages dans une situation encore plus précaire. En outre, interdire l'importation de biens dont les fabricants utilisent la main-d'œuvre enfantine peut faire cesser l'emploi des enfants dans les industries d'exportation, mais il est peu probable que cela ait le même effet dans le secteur informel, qui est le principal employeur d'enfants.

Et des politiques mieux ciblées peuvent remplacer avantageusement l'intervention commerciale

Une analyse récente s'inspirant des expériences du Brésil et du Mexique fait penser qu'une aide financière aux familles afin que leurs enfants continuent de fréquenter l'école a plus de chances d'être efficace que les mesures d'intervention commerciale, par exemple, pour ce qui est de la réduction du travail des enfants. Les mesures d'intervention commerciale ne sont pas le *meilleur* moyen pour abolir l'exploitation des enfants et développer la formation du capital humain.